

# relations

MONTREAL

FÉVRIER 1973

NUMÉRO 379

PRIX 75¢

## LA PEINE DE MORT

— le prix de la vie — la criminalité et les désordres socio-économiques — la recherche du bouc émissaire — plaidoyer pour l'abolition de la peine de mort, par Guy Bourgeault

## LA CRISE DES VOCATIONS

— la baisse des « vocations » sacerdotales : 158 nouveaux prêtres en 1965, 50 en 1971 — questions, hypothèses, plan d'action — une analyse prospective, par Julien Harvey

## LES CHRÉTIENS et le socialisme

— la « première étape d'une réflexion » dans l'Église de France — le refus du capitalisme et l'orientation vers le socialisme — document présenté par Irénée Desrochers

## “QUELQUES ARPENTS DE NEIGE”

— l'oeuvre d'un cinéaste sans talent ? — l'histoire et ses héros — une démystification démobilisatrice — critique de Yves Lever

---

# relations

revue du mois  
publiée par un groupe de membres de la Compagnie de Jésus

## COMITÉ DE RÉDACTION :

Irénée DESROCHERS, directeur  
Guy BOURGEOULT, secrétaire  
Richard ARÈS, Albert BEAUDRY, René CHAMPAGNE,  
Jacques CHÈNEVERT, Gabriel DUSSAULT, Michel DUS-  
SAULT, Julien HARVEY, Marcel MARCOTTE, Yves VAIL-  
LANCOURT.

ADMINISTRATION : Albert PLANTE

RÉDACTION, ADMINISTRATION et ABONNEMENTS :  
8100, boul. Saint-Laurent, Montréal 351 —  
tél.: 387-2541.

PUBLICITÉ et RELATIONS PUBLIQUES : Pauline HOULE, C.P. 565,  
Station « H », Montréal 107. Tél.: 387-2541.

numéro 379  
février 1973

## SOMMAIRE

### La peine de mort

Pendre... ou suspendre ? — pour l'abolition de la peine  
de mort au Canada . . . . . Guy BOURGEOULT 35

### Recensement 1971

La montée de l'urbanisation au Québec . . . Richard ARÈS 39

### Le chrétien et la prière

Quand tu n'étais pas là... . . . . . Paul FORTIN 40

### Vie de l'Église

Vocation et vocations . . . . . Julien HARVEY 41

### Foi et politique

Le socialisme et les chrétiens de France Irénée DESROCHERS 45

### Vasectomie (2)

La vasectomie et la morale . . . . . Marcel MARCOTTE 51

RELATIONS et ses lecteurs. . . . . 54

### Chroniques

Littérature : L'enfance, terre de contradictions — le roman  
québécois en 1972 . . . . . Gabrielle POULIN 55

Les livres : Une vie au service de l'unité chrétienne — A. Bea,  
*Ma vie pour mes frères* . . . . . Georges ROBITAILLE 57

Cinéma : « Quelques arpents de neige » — un film de  
Denis Héroux . . . . . Yves LEVER 58

Théâtre : Le ridicule ne tue pas toujours !  
Georges-Henri D'AUTEUIL 60

Télévision : Une soirée de téléducation . . Guy BOURGEOULT 62

Ouvrages reçus . . . . . 62

*Relations* est une publication des Éditions Bellarmin.  
Prix de l'abonnement: \$7 par année. Le numéro: 75¢.  
M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des  
abonnements pour la revue.



*Relations* est membre de l'Audit Bureau of Cir-  
culation. Ses articles sont répertoriés dans le  
*Canadian Periodical Index*, publication de l'As-  
sociation canadienne des Bibliothèques, et dans  
le *Répertoire canadien sur l'éducation*. Dépôt  
légal, Bibliothèque nationale du Québec.

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 0143.

## Viennent de paraître

### DIMITRI KITSIKIS

#### Le Rôle des Experts à la Conférence de la Paix de 1919

(Cahiers d'Histoire, n° 4)

15 x 21 cm., 229 pages. — Prix: \$4.50

### ARTHUR GODBOUT

#### L'origine des écoles françaises dans l'Ontario

15 x 23 cm., 183 pages, 16 illustrations.

Prix: \$5.75

### O. J. FIRESTONE, ed.

#### Economic Growth Reassessed

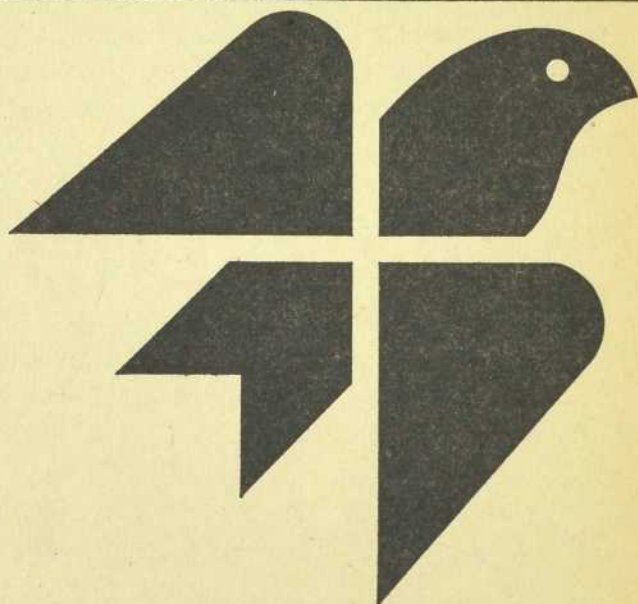
15 x 23 cm., XX, 250 pages. Prix: \$6.75

En vente chez votre libraire et aux :

#### Éditions de l'Université d'Ottawa

Université d'Ottawa

Ottawa, Ontario, K1N 6N5



un peu plus par-ci...  
un peu plus par-là...

ça donne  
beaucoup plus  
avec  
la BCN

Banque Canadienne Nationale

# Pendre... ou suspendre? — une question "capitale"

— pour l'abolition de la peine de mort au Canada

par  
Guy Bourgeault

---

## Quand les chiffres ne plaisent pas...

---

Le 11 janvier dernier, le solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, déposait à la Chambre des communes le projet de loi C-2 visant à prolonger jusqu'au 31 décembre 1977 l'expérience de la *suspension de la peine de mort*. Le projet de loi prévoit les mêmes exceptions qu'il y a cinq ans, lorsqu'un moratoire expérimental fut voté: demeurent passibles de la peine capitale les personnes reconnues coupables du meurtre d'un policier ou d'un officier ou gardien de prison.

Le vote qui sera pris à ce sujet, à Ottawa, sera ce qu'il est convenu d'appeler un « vote libre »: les députés pourront abandonner la ligne de leur parti pour se prononcer selon leur conscience. Mais je n'ai pas spontanément confiance en la conscience de tous nos députés... et certaines déclarations démagogiques de M. Réal Caouette ou de M. Claude Wagner inquiètent ma propre conscience!

1. Cf. *le Devoir*, 16 décembre 1972.

2. Cf. *le Devoir*, 12 janvier 1973, p. 1.

3. Cf. *le Devoir*, 21 décembre 1972.

4. Cf. *le Devoir*, 11 mars 1971, p. 5.

5. Les résultats de cette étude ont été publiés dans *Crime and Delinquency*, en 1969.

6. *La peine de mort* (Rapport Ancel), 1962.

7. Cf. Ed. H. Sutherland and D. R. Cressey, *Principles of Criminology*, Chicago, J. B. Lippincott Co., 1955 (éd. antérieures en 1924, 1934, 1939 et 1947), pp. 292-297 (« The death penalty as a deterrent »); et André Richard, *Le crime*, Paris, Flammarion, 1961, III, 2, pp. 178 ss. (« La peine de mort »).

8. Le 29 juin 1972, la Cour suprême des USA déclarait que la peine de mort telle qu'appliquée aux USA était contraire à la constitution américaine et contredisait sa reconnaissance des droits fondamentaux des citoyens.

Quand les chiffres plaisent, on les utilise; quand ils ne plaisent pas, on met en doute la validité de l'enquête qui les a fournis: les statistiques, comme chacun sait, sont chose particulièrement délicate à interpréter! On aimerait que les chefs de partis et tous les députés ou candidats aux élections manifestent avec équité le même sens critique face aux sondages pré-électorales, aux analyses d'opinions, aux rapports de rentabilité des investissements étrangers ou des projets gouvernementaux, etc.

Le 14 décembre 1972, étaient rendus publics les résultats d'une « étude de l'effet préventif de la peine capitale et de la situation dans ce domaine au Canada » faite par M. Ezzat Abdel Fattah, criminologue (Université de Montréal). Cette étude concluait à la *non-corrélation entre l'augmentation des meurtres et l'abolition de la peine capitale chez nous*<sup>1</sup>. Le premier ministre du Canada, M. P. E. Trudeau, connaissant la division de l'opinion publique à ce sujet et se souvenant des résultats encore frais du dernier scrutin fédéral, ne semble pas satisfait encore, ni convaincu. Aussi préfère-t-il la prolongation du moratoire à l'abolition définitive de la peine de mort: ses connaissances sur le problème sont encore trop limitées<sup>2</sup>. Pour sa part, M. Réal Caouette juge que, « payé par les libéraux », le Dr Fattah « avait à prouver que le maintien de la peine de mort ne contribuerait pas à réduire la criminalité au Canada »<sup>3</sup>: voilà qui invalide l'étude et ses résultats dès le départ... et dispense d'avoir à en tenir compte pour voter « selon sa conscience ».

Pourtant, les résultats de la récente étude de M. Fattah ne sauraient étonner: ils concordent en tous points avec ceux d'études antérieures faites par M. Fattah lui-même pour le Canada (1971)<sup>4</sup>, par le professeur Reckless

pour les USA (1969)<sup>5</sup>, par le conseiller à la Cour de France, M. Marc Ancel, pour le compte de l'Assemblée générale des Nations unies, à l'échelle mondiale (1962)<sup>6</sup>. Remontant plus haut encore dans le passé, on pourrait citer — pour le bénéfice de nos députés bilingues — diverses études en langues anglaise ou française qui aboutissent aux mêmes conclusions<sup>7</sup>. *Il ressort de toutes ces études que l'abolition de la peine de mort est sans effet notable sur la criminalité.*

Les études menées aux USA ont en outre ceci de particulièrement intéressant qu'elles permettent la nette constatation d'une *corrélation entre le taux de criminalité et la situation socio-économique* dans des états qui ont aboli ou conservé la menace de la peine capitale. Mais il ne faudrait pas « importer » ces conclusions chez nous et céder ainsi, une fois encore, à la force de l'impérialisme américain<sup>8</sup>...

Le dossier sur la question est considérable. Les quelques indications données ici voudraient simplement inciter nos députés à lire et à s'informer... afin de pouvoir se prononcer ensuite « selon leur conscience ».

---

Le mouvement abolitionniste est né, au 18<sup>e</sup> siècle, sous l'influence de divers courants de philosophie humaniste. Si l'on excepte l'abolition *de fait* de la peine capitale au Liechtenstein en 1798, il faut cependant attendre la fin du 19<sup>e</sup> siècle avant que le mouvement abolitionniste prenne une ampleur quelque peu significative: la peine capitale sera alors abolie *de droit* au Venezuela (1863), dans la République du Saint-Marin (1865), au Portugal (1867), en Belgique (1867 — *de fait*), aux Pays-Bas (1870), à Costa Rica (1882), au Brésil (1889), en Equateur (1897), aux USA dans les états du Wisconsin

(1853) et du Maine (1887). Puis, au cours du 20<sup>e</sup> siècle, en Norvège (1905), en Uruguay (1907), en Colombie (1910), en Suède (1921), en Argentine (1922), dans la République dominicaine (1924), au Danemark (1930), au Mexique (c. 1931 — pour la majorité des états), en Suisse (1937), en Islande (1940), en Italie (1944), en Australie (1945 — partiellement), en Autriche (1945 — sauf quand il y a proclamation d'état d'ur-

gence), en Finlande (1949), dans la République fédérale d'Allemagne (1949), au Groënland (1954), dans les Antilles néerlandaises (1957), en Nouvelle-Zélande (1961), etc.; et, au fil des ans, dans la majorité des états des USA<sup>9</sup>. C'est sur l'expérience de ces pays que reposent les conclusions — mal assurées, évidemment! — de l'étude faite pour l'ONU par M. Marc Ancel.

quelques années ni même la possibilité de « contenir » efficacement les débordements criminels par la prison (dans une tribu nomade, par exemple). Le recours à la peine capitale était alors légitime, selon moi, comme le furent aussi jadis certaines guerres « justes » qui voulaient sauver une collectivité face à l'ennemi envahisseur. Mais l'Etat moderne dispose aujourd'hui d'autres moyens...

### Des légitimations qui ne tiennent pas

Malgré les progrès du mouvement abolitionniste et en dépit de toutes les études faites sur le sujet, les tenants du maintien de la peine capitale sont encore nombreux. Ils y voient d'abord un moyen d'intimidation ou de dissuasion et, par là, de protection de la société contre les criminels. Mais, précisément, l'expérience faite en de nombreux pays manifeste que la peine de mort n'a pas l'effet intimidant qu'on lui attribue spontanément et que sa suppression n'entraîne pas l'augmentation de la criminalité. Cela, plusieurs enquêtes et études l'ont montré; et bien avant celles de Marc Ancel ou de Ezzat Abdel Fattah. Ainsi, par exemple, une enquête menée aux USA de 1948 à 1953:

On ne peut déduire qu'une seule conclusion de l'étude...: que la peine de mort soit en usage ou non, qu'elle soit fréquemment appliquée ou non, aussi bien les Etats où elle existe encore que ceux où elle a été abolie montrent des taux de criminalité qui prouvent que ces taux sont conditionnés par d'autres facteurs que la peine de mort...

En dépit de différences entre le niveau de ces taux, qui est déterminé par les conditions économiques et sociales de chaque pays [états] et par la composition de leur population, la courbe est la même partout: augmentation générale des taux durant les vingt premières années du siècle, et tendance générale à la diminution depuis lors.<sup>10</sup>

Si la société veut se protéger, il lui faudra prévenir la criminalité en opérant les redressements socio-économiques nécessaires. Voudrait-elle en faire l'économie qu'elle ne le pourrait pas tout en s'assurant une protection efficace: ses sanctions et ses peines n'ont pas l'effet intimidant qu'elle pourrait souhaiter. (Ceci vaut, en un sens, pour toutes les peines infligées, et non seulement pour la peine capitale. De sorte que nous sommes conviés à faire preuve d'imagination créatrice si nous voulons lutter efficacement contre la criminalité; et à secouer nos habitudes de penser et d'agir face à ceux que nous

considérons comme des criminels. Mais c'est là une autre question, et trop vaste pour que nous en puissions traiter ici.) Il est un peu humiliant pour l'homme d'avoir à se faire enseigner par les statistiques que la force ne peut pas faire la justice, ni surtout la remplacer. Et que, pour lutter contre le meurtre, il faut sortir de la morale des meurtriers.

Mais, pour légitimer la peine de mort, on va parfois bien au delà des exigences de protection de la société par voie d'intimidation de l'éventuel meurtrier. On en fait une sorte de devoir de justice: celui qui tuera sera puni de mort, disait jadis la Bible (Ex 21:12 ou Nb 35:16, par exemple); et saint Paul considérait le prince portant le glaive contre le meurtrier comme « le ministre de Dieu exerçant vengeance contre celui qui fait le mal » (Rm 13:4). « Tuer des pécheurs n'est pas seulement permis, mais nécessaire, s'ils sont nuisibles à la communauté ou dangereux », dira à son tour Thomas d'Aquin (*S. Th.*, 2a2ae, q. 64, art. 2): il faut sacrifier la partie pour assurer la santé du tout<sup>11</sup>! Sur la base de quoi certains théologiens contemporains — et bien des hommes politiques — considèrent comme incontestable en principe le droit de l'Etat à prononcer en certains cas la peine de mort<sup>12</sup>.

Dans semblable vision, c'est donc le bien commun à préserver qui confère à l'Etat le droit de prononcer la peine de mort (et non pas quelque « délégation », de Dieu à l'autorité civile, du « droit sur la vie »). Et sans doute fut-il un temps où le bien commun exigeait le recours à la peine capitale pour préserver la société des ravages meurtriers, la société n'ayant alors pas les capacités de réhabilitation ouvertes depuis

Aussi, pour ne pas donner à l'Etat une sorte de droit arbitraire sur la vie humaine, fût-elle celle du meurtrier, on a enrichi l'argumentation de quelques subtilités. Je n'évoquerai pas ici l'argument parfois avancé, à savoir qu'il en coûte moins cher à la société de pendre que d'emprisonner et de réhabiliter: l'argument est par trop mesquin et, en outre, incite à ne pas reconnaître les responsabilités sociales et collectives — toujours coûteuses: il suffit d'évoquer ici l'aventure médicale et son « prix » — face au respect et à la promotion de la vie humaine. J'y reviendrai. Pour le moment, je voudrais plutôt me référer à un autre argument: celui qui tient le meurtrier comme ayant renoncé, par l'acte même de son meurtre, à son droit à la vie. Je ne trouve personnellement aucun fondement valable à cette position. Si, d'ailleurs, on l'adoptait, il faudrait logiquement dénier le droit de possession à tous les voleurs, le droit à la vie conjugale à tous les adultères, etc.!

Et il y a aussi les erreurs judiciaires, toujours possibles et parfois réelles. Conscients de la fragilité d'une justice humaine toujours sujette à l'erreur, conscients de ses risques d'injustice, les tenants de la justice de la peine de mort éventuellement prononcée par des représentants de l'Etat se rassurent en

9. Liste complète, en 1961, dans le Rapport Ancel. — Certains pays ont aboli, puis restauré la peine capitale. C'est le cas, par exemple, de l'URSS. Il importe toutefois de noter que toutes ces « restaurations » ont été faites en contexte de crises politiques — crises politiques elles-mêmes engendrées par des crises socio-économiques qu'on ne réussissait pas à solutionner. Et le plus souvent dans des pays gouvernés par une dictature.

10. Cité par Raymond Boyer, dans *Les crimes et les châtements au Canada français du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, le Cercle du Livre de France, 1966, pp. 148-149.

11. Cf. Roger Merle, « Les aspects théologiques de la peine de mort », dans les Actes du Colloque sur la peine de mort, Athènes, avril 1960, pp. 76 ss.

12. Voir, par exemple, Bernard Häring, *La loi du Christ*, Tournai, Desclée et Cie, 1959, III, p. 679.

pensant que, de toute façon, le jugement réel et définitif n'est jamais rendu en ce monde et que, dans l'autre, les erreurs seront réparées. Certains vont même jusqu'à voir dans l'exécution capitale une sorte de lieu privilégié de « rachat » du criminel ! Comme l'a fait observer Albert Camus, le châtement de

la peine capitale « n'est alors justifié que dans la mesure où il n'est pas suprême ». Paradoxalement, c'est la croyance en la vie éternelle qui légitime le châtement suprême en empêchant qu'il soit définitif et irréparable<sup>13</sup> ! Le chrétien ne peut pas ne pas se sentir ici mal à l'aise.

### Le prix de la vie : la vie du meurtrier vaut la mienne

Car le chrétien a ici des points de repère évangéliques qu'il ne peut pas facilement effacer et qui lui disent le prix, au regard de Dieu, de toute vie humaine. Ce prix que Dieu attache à la vie de l'homme, il a été signifié à l'homme en Jésus-Christ : en sa vie et en sa mort. Et en sa résurrection.

*Dans une vision chrétienne de l'homme et du monde, la vie humaine apparaît comme cette valeur primordiale et radicale qui fonde l'inaliénabilité du droit à la vie. Valeur radicale, la vie humaine l'est en ce qu'elle échappe, en sa racine même ou en sa source, à l'emprise de l'homme : la vie humaine est reçue avant que d'être assumée par l'homme en vue de son épanouissement. Valeur radicale, la vie humaine l'est encore en ce qu'elle est condition nécessaire de l'obtention de toutes les autres valeurs qui assureront son épanouissement. D'où le caractère absolu du droit, pour chaque homme, au respect de sa vie ; d'où également le caractère absolu qui incombe à chaque homme et à la collectivité entière de promouvoir la vie, c'est-à-dire de la rendre toujours plus humaine. Enfin, pour le chrétien, la vie humaine a été directement assumée par Dieu en Jésus-Christ ; et ouverte par Dieu, dans le même Jésus-Christ et grâce à la puissance transformante de l'Esprit vivificateur, à la divinisation et à l'éternité. Echappant à l'emprise de l'homme en sa racine ou en sa source, la vie humaine échappe encore à cette emprise en son terme. Elle est valeur fondamentale et droit inaliénable.*

Aussi le commandement divin ne souffre-t-il pas d'exception, qui explicite pour l'homme sa responsabilité solidaire face à la vie humaine. « Tu ne tueras pas » : cela a été dit au peu-

ple d'Israël tout autant qu'à chacun des membres de ce peuple, à l'humanité (et à l'Etat) tout autant qu'à chaque homme. (Et c'est pourquoi les seuls cas où le sacrifice de la vie devient légitime sont ceux où il y va de la vie à sauver : nous sommes ici renvoyés, au sujet de la légitimité de la peine capitale, à l'argument de bien commun évoqué plus haut et qui a pu légitimer le recours de l'Etat à la peine capitale lorsque celui-ci n'avait pas d'autre moyen réellement efficace de préserver la vie des autres citoyens contre les atteintes des criminels.) Par delà sa formulation négative, ce commandement ouvre devant l'homme une tâche positive aux multiples facettes et qui ne sera jamais terminée : il y aura toujours quelque chose à faire pour que la vie des hommes soit, sur notre terre, plus humaine.

Paradoxalement, l'homme contemporain est peut-être plus conscient que jamais de la valeur de la vie humaine et des exigences de respect et de promotion de la vie qui découlent de cette reconnaissance, et en même temps plus enclin que jamais à porter atteinte, de diverses manières, à la vie humaine et à sa « qualité » (*the quality of life* !). L'effort médical des dernières décennies témoigne surabondamment d'un respect affermi de la vie humaine ainsi que d'un souci accru de sa protection et de sa promotion : lutte contre le cancer, greffes cardiaques, recherches gynécologiques, banques de sang, etc. Mais il est une autre face de la réalité, que le quotidien nous révèle avec autant de force : guerres, pollution de l'environnement, exploitation irrationnelle et sauvage des ressources de la planète, avortement, etc. Dans un même hôpital montréalais, une équipe médicale s'acharne à devancer le seuil de viabilité du fœtus, tandis que, dans une aile voisine, on pratique l'avortement.

Au cœur même de ce paradoxe vécu au niveau collectif — et au niveau personnel ou interpersonnel également — une conscience affinée de la valeur de la vie et de sa dignité humaine me

paraît s'affirmer de plus en plus nettement, même si elle est souvent brutalement contredite par des comportements divergents. C'est ainsi que, après avoir longtemps parlé de guerres saintes, puis de guerres justes, on en vient aujourd'hui à reconnaître l'immoralité de la guerre — de toute guerre. Il n'est pas d'avenir pour l'humanité dans la guerre. Le malheur est qu'on continue néanmoins de se battre.

De même, l'humanité a expérimenté la cruelle vengeance des supplices et de leur « raffinement » progressif : la Grèce antique a utilisé l'épée (pour les exécutions honorables), le lacet (pour la pendaison des esclaves) et le poison (la ciguë, pour la douce mort des philosophes !); Israël, la lapidation et la crucifixion; la Rome impériale, la pâture des lions; l'Europe médiévale, la

### Condoléances anticipées

Londres, le 12 juillet 1955.

Cher monsieur,

Je suis au regret de vous informer que votre exécution, en vertu du jugement passé en date du 24 juin 1955, aura lieu demain matin à huit heures. Puisse Dieu avoir pitié de votre âme.

Par la grâce de Dieu, je suis, monsieur, votre dévoué serviteur (*your obedient servant*).

Le Gouverneur.

### Fierté nationale

On sait aussi bien pendre en ce pays-ci qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages.

(Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, en 1663.)

roue et le bûcher; la France d'après la révolution, l'instrument pratique du philanthrope Guillotin<sup>14</sup>. Plus récemment, les nations « civilisées » ont opté pour l'efficace rapidité des moyens « propres » : la pendaison en Angleterre, le peloton d'exécution sous les régimes militaires, la chaise électrique et la chambre à gaz aux USA. Ce sera bientôt la piqûre et son injection instantanément mortelle : on aura pris soin de la stériliser avant usage ! Le malheur est qu'on exécute encore... Et le choix de l'instrument que laisse au condamné le code pénal de l'Utah (USA), depuis 1851, n'arrange pas les choses : pour libérale qu'elle soit, la mesure ne rend pas l'exécution plus humaine.

Car, si la responsabilité de la vie — de sa préservation et de son épanouissement — a été confiée à l'homme, ce n'est pas pour que celui-ci apprenne à

13. A. Camus, *Réflexions sur la guillotine*, Paris, Calmann-Lévy, 1958, pp. 169-170.

14. Et j'en passe... et des meilleures ! Ce musée des horreurs a souvent été évoqué. Voir, par exemple, Albert Naud, *Tu ne tueras pas*, Paris, la Table ronde, 1963<sup>2</sup>; ou Kurt Rossa, *La peine de mort*, Paris, Plon, 1968.

la supprimer « proprement », mais pour qu'il poursuive et achève l'œuvre divine de la création et de la rédemption. A l'intérieur du dessein de Dieu et face à la croix de Jésus, la vie du

meurtrier a autant de prix que la mienne ou que celle de quiconque; et elle exige de tous et chacun — et de la collectivité et de l'Etat — un absolu respect.

### Le besoin d'un bouc émissaire

Si la responsabilité humaine face à la vie — face à sa préservation et à son épanouissement — est une responsabilité collective de l'humanité solidaire, c'est dire que chacun se trouve « concerné » personnellement, et que le respect de la vie et sa promotion sont aussi des responsabilités personnelles. C'est pourquoi il ne s'agit pas de donner une médaille au meurtrier, ni, comme on disait jadis, de « lui donner le bon Dieu sans confession »: les abolitionnistes ne veulent aucunement, en réclamant la suppression de la peine de mort, dénier au criminel les responsabilités personnelles de son crime. Mais il importe aussi de reconnaître les responsabilités collectives face à la déshumanisation de la vie qui pousse certains à tuer; et, partant, la part de responsabilité des autres citoyens dans le meurtre commis. Ce fardeau est lourd pour nous tous, et chacun désire secrètement s'en décharger.

Je m'explique. Les enquêtes et les études dont il a été question plus haut ne concluent pas à la non-responsabilité des criminels. Mais elles aboutissent toutes à la constatation suivante: les conditions socio-économiques infra-humaines sont un facteur important de la criminalité. C'est dire que le criminel est souvent — toujours peut-être — à la fois victime du désordre social existant et cause d'un nouveau désordre social. C'est dire également, pour reprendre le titre d'un film jadis célèbre, que nous sommes tous des assassins. Car les responsabilités collectives ne sont pas qu'infra — ou supra-personnelles; elles sont aussi responsabilités personnelles. Nous sommes tous solidairement — ce qui ne veut pas dire impersonnellement, mais comme anonymement et le plus souvent sans option personnelle claire et ferme — responsables du maintien de structures sociales injustes qui empêchent l'épanouissement de certaines personnes. Si ces personnes en arrivent à tuer, aurons-nous l'audace de les juger et de les condamner sans plus? Si oui, certaines paroles des anciens prophètes d'Israël nous condamnent à notre tour; et certaines paroles de Jésus aussi, à l'adresse des « purs » pharisiens de l'évangile.

C'est pour nous décharger de nos péchés que nous tenons à condamner

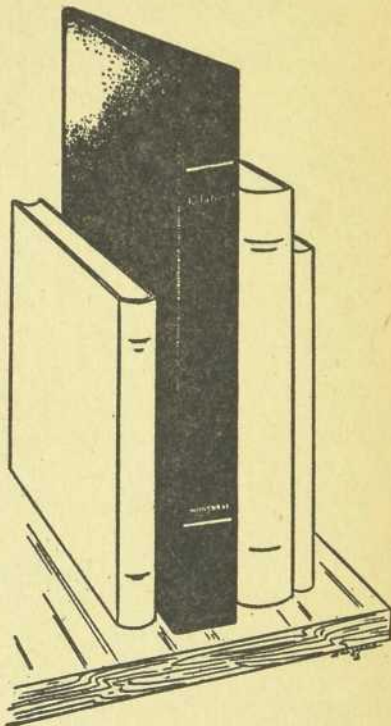
et à pendre. Comme on faisait jadis en chassant au désert le bouc sur le dos duquel on avait d'abord déposé les péchés du peuple. Mais le péché ne se chasse pas si facilement, et la pendaison n'empêche pas le crime de se répandre.

Il n'est pas de solution simple et facile aux multiples problèmes de la criminalité dans nos sociétés modernes. La prison coûte cher à la collectivité, c'est-à-dire aux citoyens; et la réhabilitation plus encore. Il nous faut néanmoins assumer loyalement nos responsabilités et, sans tomber dans de nouvelles formes de *justice vindicative* — en réclamant, par exemple, qu'on enferme à perpétuité tous les meurtriers, si on ne les exécute pas, — faire œuvre de *justice éducative*. En acquittant les frais d'une coûteuse réhabilitation des criminels, nous consentons simplement à payer après le crime ce que nous avons trop souvent refusé de payer plus tôt: le prix de transformations sociales radicales et urgentes pour que la vie soit plus humaine pour un plus grand nombre d'hommes.

*L'abolition* — et non simplement la suspension — de la peine de mort me paraît s'imposer comme la conséquence de cette responsabilité collective qu'il nous faut assumer solidairement face aux exigences fondamentales de respect et de promotion de la vie humaine. Cela, nos députés auront sans doute peur de le dire, « selon leur conscience », devant une opinion publique divisée; face surtout à certains policiers qui nous renvoient trop bien l'image de notre société qu'ils ont pour mission de protéger et qui réclament que la peine de mort soit maintenue à tout le moins pour punir — et non pour prévenir, puisque la preuve est faite que le maintien de la peine de mort n'a pas la force de dissuasion qu'on lui suppose spontanément — l'éventuel meurtre de l'un des leurs. Mais les représentants officiels des églises, eux, n'ont pas le droit de se taire: outre qu'ils n'auront pas à se présenter sous peu devant leurs électeurs, ils ont pour mission d'éclairer les consciences pour aider les communautés chrétiennes à proclamer l'évangile.

13.01.73.

## CONSERVEZ RELATIONS



**CARTABLE en simlicuir  
rouge avec titres or**

**Jeu de 11 cordes  
au comptoir \$3.00  
par la poste \$3.25**

**RELIURE de votre  
collection 1971**

**Le lecteur fournissant  
sa collection : \$4.00**

**Si nous fournissons  
la collection : \$11.00**

**Ajouter \$0.35 pour frais  
d'expédition**

**8100, boul. Saint-Laurent  
Montréal 351 387-2541**

# La montée de l'urbanisation au Québec

— recensement 1971

par  
Richard Arès

## Renversement de la situation

TABLEAU 1

Évolution de la population urbaine, de 1941 à 1971

	1941	1951	1961	1971
Québec	61.2%	66.8%	74.3%	80.6%
Ontario	67.5	72.5	77.3	82.3
Canada	55.7	62.4	69.7	76.1

Statistique Canada vient de rendre publics les chiffres concernant la répartition de la population canadienne entre les milieux urbains et les régions rurales, chiffres recueillis lors du recensement de 1971. Pour le Québec un double phénomène se constate: la population urbaine a encore augmenté, alors qu'a décliné la population rurale<sup>1</sup>.

En comparaison avec l'ensemble du Canada, plus particulièrement avec l'Ontario, voici tout d'abord comment se présente l'évolution de la population urbaine au Québec.

1. Note explicative accompagnant le Bulletin de Statistique Canada: « La population urbaine comprend toutes les personnes demeurant dans: 1) les cités, villes et villages constitués de 1,000 habitants et plus; 2) les localités non constituées de 1,000 habitants et plus et ayant une densité de population d'au moins 1,000 habitants au mille carré; 3) les banlieues bâties de 1) et 2) ayant une population minimum de 1,000 habitants et une densité d'au moins 1,000 habitants au mille carré. Tout le reste de la population est considéré comme rural. »

2. Ce tableau est tiré de l'Annuaire du Québec, 1964-1965, p. 155, sauf pour l'année 1971. Malheureusement, les pourcentages qui s'y trouvent ne concordent pas toujours exactement avec ceux que donne l'Annuaire du Canada de 1969, p. 168 sur le même sujet.

3. Bulletin de Statistique Canada. Le texte se continue ainsi: « Aux fins du recensement, une ferme est une exploitation agricole, d'un acre ou plus ayant vendu pour au moins \$50 de produits agricoles au cours de l'année précédente. Toutes les personnes demeurant dans ces exploitations dans les régions rurales sont classées dans la population « rurale agricole ». La population agricole comprend donc certaines personnes qui ne travaillent pas dans l'agriculture; de même, elle exclut les exploitants agricoles qui habitent une cité, une ville ou un village avoisinant. »

Dans les deux provinces comme dans le pays, la progression est constante. L'Ontario demeure la province la plus urbanisée de tout le Canada, mais le Québec n'est pas loin en arrière. Entre les deux la marge n'a cessé de diminuer depuis 1941: de 6.3 qu'elle était alors, elle est tombée en 1971 à seulement 1.7. On notera que le Québec, pour la première fois de son histoire, présente une population urbaine dépassant le cap de 80%. C'est dire qu'en un siècle la proportion rurale-urbaine s'est complètement renversée, ainsi que le montre le tableau suivant.

TABLEAU 2

Évolution de la population rurale et urbaine au Québec, 1871-1971<sup>2</sup>

	Urbaine	Rurale
1871	22.82%	77.18%
1881	27.85	72.15
1891	33.57	66.43
1901	39.67	60.33
1911	48.20	51.80
1921	56.01	43.99
1931	63.10	39.90
1941	63.32	36.68
1951	66.95	33.05
1961	74.27	25.73
1971	80.64	19.36

Comme on le voit, l'évolution a été constante de 1871 à 1971. Mis à part le bref arrêt causé par la crise — de 1931 à 1941, les proportions sont restées à peu près les mêmes —, le pourcentage de la population urbaine n'a cessé d'augmenter et celui de la population rurale de décroître, de dix ans en dix ans. Bien plus, pour la première fois en un siècle, les ruraux ont diminué

en nombre au lieu d'augmenter durant la décennie 1961-1971: de 1,352,807 qu'ils étaient en 1961, ils sont tombés en 1971 à 1,166,520, c'est-à-dire qu'ils ont subi une diminution de 186,287, alors que les urbains augmentaient leur nombre de 954,836 durant le même espace de temps.

En 1971, la population du Québec s'élève à 6,027,765 habitants, dont 4,861,240 résident dans les régions dites « urbaines » et 1,166,250 dans les régions dites « rurales ». Mais ces chiffres très généraux ne nous donnent qu'un premier aperçu de la situation. Il faut aller plus loin et entrer dans les détails, ainsi que le fait le Bulletin de Statistique Canada.

TABLEAU 3

Répartition de la population dans les régions urbaines du Québec par groupe de taille

500,000 et plus	2,664,785	54.8%
100,000 à 499,999	522,105	10.7
30,000 à 99,999	490,265	10.1
10,000 à 29,999	479,170	9.9
5,000 à 9,999	198,275	4.1
1,000 à 4,999	506,645	10.4
	4,861,240	100.0%

De ce tableau il découle que, sur les 4,861,240 habitants des régions urbaines au Québec, 2,664,785, soit 54.8%, résident dans des régions de 500,000 habitants et plus. En réalité, la région montréalaise est la seule de cette envergure, l'Île de Montréal et l'Île Jésus fournissant à elles seules 2,161,155 individus, soit plus de 81% de ce total. Les cinq autres régions, si l'on excepte celle qui renferme de 5,000 à 9,999 habitants, se partagent à peu près éga-

lement le reste de cette population urbaine, chacune en comptant environ 10%.

De leur côté, les régions dites rurales se subdivisent en deux catégories: les « non agricoles » et les « agrico-

les ». Aux fins du recensement, « la population agricole comprend toutes les personnes vivant dans un logement situé dans une ferme »<sup>3</sup>. Voici quels sont les chiffres qui expriment cette subdivision de la population rurale, tant pour 1961 que pour 1971.

TABLEAU 4

Répartition de la population rurale au Québec

	Non agricole		Agricole	
1961	787,981	15.0%	564,826	10.7%
1971	861,215	14.3	305,300	5.1

Après « la fin d'un règne »

De 1961 à 1971, la population « non agricole » du Québec a à peu près maintenu ses positions; si elle a légèrement augmenté en nombre (l'augmentation se chiffre à 73,234), elle n'a pu, cependant, conserver entièrement son pourcentage par rapport à l'ensemble de la population (la diminution a été de 0.7). La population dite « agricole », par contre, a subi une dégringolade, à la fois dans son nombre: moins de 259,526, et dans son pourcentage: moins de 5.6. Si l'on ajoute que, de 1966 à 1971, le nombre des fermes au Québec est tombé de 80,294 à 61,257, subissant ainsi une diminution de l'ordre de 23.7%, on ne peut que constater le rétrécissement graduel de la base proprement agricole de la population québécoise, base réduite maintenant à seulement 5% de cette population.

Le Québec est aujourd'hui urbanisé à plus de 80%; seul l'Ontario, de toutes les provinces canadiennes, le dépasse, mais de très peu, sur ce point. C'est là un signe des temps auquel les Canadiens français doivent de plus en plus prêter attention. Deux remarques à ce sujet. Ce n'est pas verser dans l'agriculturisme que de demander aux pouvoirs publics de se soucier de rendre tout particulièrement justice à ce petit reste de 5% qui continue au Québec l'une des occupations les plus saines, les plus méritantes et les plus nécessaires qui soient. Le professeur Gérard Fortin, dans son ouvrage *La fin d'un règne* (Montréal, 1971), a bien décrit l'évolution du milieu agricole ainsi que

les problèmes qui s'y posent, à mesure que ce milieu se mécanise et s'organise. Ces pages éclairantes sont à lire.

D'un autre côté, s'ils veulent édifier une civilisation urbaine originale, il est plus que temps que les Canadiens français impriment leur marque propre sur la vie, la culture et la langue, non seulement des petites et moyennes villes de la province, mais encore et surtout de la métropole montréalaise. C'est là qu'habitent et se concentrent à plus de 80% ceux qu'on désigne sous le nom de Néo-Québécois et qui, pour la plupart, contribuent à donner à la région montréalaise son visage anglais. Les francophones, eux, même s'ils y forment la majorité, n'y sont concentrés qu'à environ 37%, exactement 1,819,635 sur les 4,867,250 qu'ils sont dans toute la province. S'il y a une chose dont ils doivent se convaincre, c'est bien celle-ci: là, et là surtout, se joue actuellement et va se jouer encore plus demain l'avenir de leur langue et de leur culture.

18.01.73

Quand tu n'étais pas là

Comment, selon vous, Dieu répondrait-il à cette prière de son enfant ? « Si tu es venu chez nous, Seigneur, tu peux m'apprendre comment aller chez toi ! A défaut de t'entendre me le dire, il suffira, si tu l'as écrit, de le lire; il me deviendrait possible alors de retourner chez toi par la même voie ! Si tu tiens à me revoir, à me garder pour toujours avec toi, fais-le moi découvrir ! As-tu laissé par écrit quelques preuves de ton amour de moi ? Quelques indications de tes conditions pour me recevoir ? Parle, Seigneur, j'écoute ! » Pour ma part, j'ai cherché dans la Révélation les éléments de sa réponse, j'ai tendu l'oreille à la Parole divine. Qui m'a dit: « Fais comme moi ! Occupe-toi de moi qui suis là. Moi, je l'ai fait quand tu n'y étais pas. »

« Quand tu n'y étais pas, il a suffi, pour te faire venir, d'une première pensée d'Amour, et d'un oui exprimé à mon désir de ta présence. Et pour te recevoir magnifiquement je n'ai rien négligé, j'ai tout fait: j'ai créé, j'ai créé, j'ai créé sept fois les merveilles du monde. J'ai créé le temps pour les soutenir jusqu'à la fin. Le temps, c'est mon chemin qui marche pour faire venir ce qui ne marche pas encore; le temps, c'est le chemin prévu pour l'amener et te ramener; le temps, c'est un peu de rien dont je me sers pour multiplier des éternités de bonheur. Le temps, c'est comme ton hiver, une préparation de terre avant l'éclosion d'un nouveau printemps. Voilà ce que j'ai fait quand tu n'y étais pas encore. »

« Je pourrais retourner chez toi par la même voie, m'as-tu déclaré tout à l'heure dans ta prière. Oh, comme tu rencontres mes plans ! Mes plans dévoilés d'ailleurs, il y a longtemps, par un autre moi, en employant le même mot: Je suis la voie ! Tu veux réellement faire comme moi ? C'est bien ! Exprime d'abord ton désir d'aimer par un oui de confiance à l'endroit de Celui qui t'a aimé le premier, et le premier l'a prouvé. Il a suffi d'une pensée d'amour, la mienne, pour convoquer ta présence dans le temps; un petit oui, le tien, t'éveillera à la mienne, toujours vigilante près de toi ! Après quoi, ensemble, nous créerons des merveilles en ton âme avec cet un peu de rien qui s'appelle le temps, et ce beaucoup de soutien qui s'appelle ton amour et le mien. »

« Ensemble, nous créerons des merveilles; ensemble, oui, même si tu as souvent l'impression d'être seul ! Ne l'oublie jamais, je me suis toujours occupé de toi, même quand tu n'étais pas là, et ce n'était pas une impression ! Rien ne t'arrivera, rien ne se présentera sans moi. Tu ne me verras pas, tu ne m'entendras pas, peu importe, persiste à me croire là ! Redis sans cesse ton oui du commencement à toutes mes exigences, si étranges te paraissent-elles ! Je t'en assure, tous ces oui répétés feront naître ta présence à la mienne. J'ai dit ta présence à la mienne ! La mienne, en effet est toujours là; tu le sais bien, je me suis occupé de toi, même quand tu n'y étais pas... pour t'abandonner quand tu serais là ! Réfléchis un peu sur cette amorce de réponse à ta prière. Nous y reviendrons.

Paul FORTIN.

# Vocation et vocations

— pour l'avenir de l'Église

par

Julien Harvey

La question de la vocation au ministère et à la vie religieuse est sans doute une de celles qui traumatisent le plus, actuellement, ceux d'entre nous qui sont sensibles à l'accélération des mouvements historiques et au choc du futur. Il y a sept ans, le Concile nous rappelait les données principales du problème (*Sur le ministère et la vie des prêtres*, n. 11): le Christ garantit qu'il y aura des prêtres jusqu'à la fin du monde, « afin que les chrétiens ne soient jamais comme des brebis qui n'ont pas de berger ». C'est par conséquent la responsabilité de tous les chrétiens, et non seulement de la hiérarchie, d'assurer

qu'il y ait toujours assez de ministres. C'est également le devoir de tous de discerner les vocations, en eux-mêmes et chez les autres, de les soutenir et de les faire arriver à maturité.

Il y a sept ans, on pouvait encore écrire avec une certaine sérénité sur la question. Le conseil paulinien de confier le ministère à des hommes sûrs qui seront capables d'en instruire d'autres (2 Tim. 2,2) avait raisonnablement bien réussi. Un mouvement lent de diminution *relative* des effectifs était sans doute amorcé, mais il n'y avait rien d'alarmant.

teur s'est ajouté. Sur ce point, les statistiques officielles sont difficiles à obtenir. On a souvent avancé le chiffre de 20,000 abandons du ministère depuis 1964; cependant, la Congrégation elle-même fournit, en 1969, le chiffre cumulé de 4,483 prêtres diocésains dispensés, sans dire par ailleurs que ce chiffre comprend tous les cas d'abandon du ministère. De toute façon, ce chiffre s'ajoute à ce que nous avons observé, mais il est peu important au regard de la baisse des vocations.

## La situation mondiale, au moment du Concile... et depuis...

Le meilleur document officiel que nous possédons a été publié par le Cardinal Garrone et la Congrégation pour l'enseignement catholique, le 10 mars 1971. Il nous décrit la situation de l'occident: 1276 diocèses d'Europe et des deux Amériques, auxquels s'ajoutent 57 diocèses d'Afrique du Nord et des Philippines. Pour le Canada, nous avons les rapports annuels de l'Épiscopat.

En 1958-59, le clergé diocésain occidental compte 228,653 prêtres, dont 5,475 nouveaux ordonnés. Ils sont au service de 418,196,350 baptisés catholiques, soit un prêtre pour 1829 fidèles. Les étudiants séminaristes en théologie sont 25,687.

En 1965-66, l'année du document conciliaire sur le ministère, le nombre des prêtres occidentaux est passé à 236,881, dont 5,523 nouveaux ordonnés. Les séminaristes théologiens sont 25,173. Le nombre des catholiques occidentaux est passé à 485,181,540. Il y a donc maintenant un prêtre pour 2,048 catholiques.

Nous pouvons constater une décroissance lente du nombre de prêtres et de séminaristes par rapport à la population catholique. Par ailleurs, le nombre

absolu de prêtres et de séminaristes continue de croître. Il n'y a donc rien de très alarmant.

En 1966-67, la courbe décroissante continue de s'accélérer: 237,497 prêtres, dont 5,107 nouveaux ordonnés; 24,003 séminaristes théologiens. Et la population catholique monte à 493,632,180, soit un prêtre pour 2,078 fidèles.

En 1970, le nombre des prêtres diocésains est de 236,167, dont 4,063 nouveaux ordonnés. Le nombre de séminaristes théologiens est de 19,252. La population catholique a atteint 526,604,110. Donc, un prêtre pour 2,229 catholiques. Et il faut signaler que, pendant cette dernière période de cinq ans, le nombre *absolu* des prêtres a commencé à décroître; si on compare le nombre des prêtres décédés et celui des nouveaux ordonnés, le résultat est positif en 1966-67 (plus 895), mais négatif en 1970 (moins 289). Et pendant ce même temps la population catholique occidentale que nous considérons a augmenté de 33 millions.

Ajoutons que, surtout depuis le décret de 1964, qui permet la laïcisation à condition d'abandonner tout ministère sacerdotal, un nouveau fac-

## Au Canada

Si on adopte les mêmes points de repère que précédemment, la situation occidentale se reflète bien chez nous. En 1959, le nombre des nouveaux prêtres était de 172; en 1965, il est de 158. L'année suivante, il descend à 144, puis à 124 en 1967. En 1968, à 93; en 1969, à 77; en 1970, à 50; et finalement à 50 en 1971.

Pendant les années post-conciliaires, le nombre des nouveaux grands séminaristes passe de 149 en 1967, à 156 en 1968, à 101 en 1969, à 95 en 1970, et enfin à 77 en 1971.

Il faut cependant ajouter quelques remarques. D'abord, l'épiscopat canadien fait remarquer que les chiffres sont moins significatifs pour les années 1970 et 1971; en effet, depuis lors, plusieurs séminaristes font des stages à la fin de leurs études théologiques et demeurent par conséquent des candidats normaux à l'ordination dans les prochaines années. De plus, la proportion de prêtres par rapport à la population catholique demeure encore bonne: un prêtre diocésain pour 970 catholiques au Canada, en 1970, alors que la moyenne pour l'occident est de un pour 2,229; l'Amérique latine explique en grande partie ce dernier chiffre; pour l'Europe et l'Amérique du Nord, la proportion est aux environs de un prêtre pour 1,200 fidèles.

---

## Des conséquences importantes

---

La première conséquence à souligner est, je crois, le déplacement de la courbe d'âges. Puisque jusqu'ici la presque totalité des vocations venaient de l'adolescence, la baisse des vocations fait qu'il n'y a plus que très peu de *jeunes* prêtres; en plusieurs diocèses, la moyenne est déjà en haut de 50 ans. Or, en beaucoup de cas, la rencontre pastorale, le leadership, s'exercent entre jeunes et jeunes prêtres; si bien qu'il y a actuellement de moins en moins de prêtres *pour les jeunes*, qui sont ceux qui en ont souvent le plus besoin.

Une deuxième conséquence importante est que, actuellement, nous devons utiliser pour la pastorale directe les ressources supplémentaires en hommes qui nous sont venues de l'abandon, par les prêtres et les religieux, de secteurs subsidiaires, surtout l'enseignement. Ces ressources ne se renouvelant pas, vu la présence réduite de prêtres dans le monde des jeunes, nous ne pourrions pas compter longtemps sur elles.

Une troisième conséquence est que les institutions qui servaient jusqu'ici à la formation des prêtres seront de plus en plus en crise. Nous en sommes actuellement à la phase des regroupements, surtout autour des centres universitaires. Mais si la courbe continue de descendre pendant quatre ou cinq années encore, les facultés de théologie seront partout en difficulté, même si leur population étudiante n'est pas formée exclusivement de futurs prêtres.

---

## Quelques points de repère

---

Si on veut prendre un peu de recul par rapport à la situation actuelle, il est utile de rappeler quelques données fondamentales. D'abord, le Christ a exprimé clairement sa volonté d'être représenté dans la communauté chrétienne par des ministres ordonnés, et cela jusqu'à la fin de l'histoire. Par conséquent, nous n'aurons pas « une Eglise sans prêtres ». Nous pouvons donc présumer qu'il invite un nombre adéquat de chrétiens à accepter ce service comme la forme propre qui prend pour eux leur vocation baptismale. La pastorale des vocations n'a donc rien de la propagande: elle ne crée pas les vocations, elle ne cherche pas à battre des records, elle décèle les vocations que l'Esprit suscite et les aide.

Tout en reconnaissant que le barème actuel de 15 étudiants pour un professeur au premier cycle n'est pas absolu, il demeure pratiquement réaliste. Comme la théologie a évidemment d'autres fonctions universitaires que celle de former des prêtres, nous devons développer ces autres fonctions pour éviter de voir se réduire trop fortement la qualité des équipes et des programmes.

Mais la conséquence la plus fondamentale est que bientôt nous devons envisager de manquer du service élémentaire d'un prêtre par communauté chrétienne, paroisse ou autre regroupement d'envergure. Evidemment, certains penseront tout de suite ici que la baisse de la pratique religieuse et même de la foi chrétienne chez nous est plus rapide encore que la baisse des vocations au ministère. Et que, par conséquent, il n'y aura pas de problème. Mais ceci me semble une perspective partielle. Nul doute que, dans les grandes villes, nous devons repenser la division des paroisses, mais ce sera en perpétuant une difficulté que nous déplorons: les paroisses trop grandes où règne l'anonymat. Et en dehors des villes, la question de la distance entre les paroisses demeurera toujours, malgré le transport plus facile. Enfin, dans une telle perspective, la dimension missionnaire du ministère sacerdotal sera fatalement compromise, le temps entier étant consacré au souci pastoral de chrétiens nombreux et isolés les uns des autres.

Cette pastorale est d'abord le devoir de toute la communauté chrétienne, en plus d'être la responsabilité personnelle de ceux qui sont invités. La famille, l'école, la paroisse doivent s'y intéresser activement. Et nous avons chez nous assez d'enquêtes soignées pour savoir que les influences dominantes sont celles des parents et des prêtres de paroisse (Enquête sur le « Profil du séminariste québécois », Rapport Stryckman, Rapport Rouleau). Ceci doit orienter la pastorale des organismes d'Eglise (Centre national des vocations, Centres diocésains, Centre de Vocations de la C.R.C., A.F.D.P.V., etc.). Et il est bon d'ajouter que ni l'Evangile ni la tradition ancienne ne nous encouragent à stimuler des vocations unique-

ment chez des enfants ou des adolescents. Et également que la dimension baptismale de la vocation au ministère doit aujourd'hui se rattacher à la dimension charismatique de cette vocation: les besoins nouveaux et les difficultés nouvelles de l'Eglise peuvent éveiller, et cela à tout âge, des vocations jusque là non perçues.

Si c'est une des grâces propres à la hiérarchie de discerner de façon ultime les charismes (*Décret conciliaire sur la vie et le ministère des prêtres*, n. 11; *Décret sur la formation des prêtres*, n. 2), il faut aussi nous rappeler que c'est le devoir de la hiérarchie de déterminer, dans chaque temps de l'histoire, les conditions concrètes de l'entrée dans le ministère et de son exercice et par conséquent de ne rendre ce ministère ni trop difficile, ni inadapté.

---

## Un point de repère fondamental

---

Dans le vocabulaire et la perception ordinaires chez nous, le mot « vocation » désigne presque exclusivement la vocation religieuse ou sacerdotale. Tous les autres peuvent avoir des professions, ils n'ont pas de vocation. Et pourtant, tout cela est bien loin de la perception et du vocabulaire du Seigneur et du reste de la Bible. La Bible a deux séries de mots pour désigner, en hébreu comme en grec ou en latin, l'invitation à un service: la série « appeler » et la série « choisir ». La première série, « appeler », est la plus importante et c'est elle qui désigne la vocation de tous les chrétiens et celle de chaque chrétien (par ex. 1 Cor. 7,17-24; Eph. 4,1; Gal. 1,6); elle désigne également la vocation personnelle dans l'Ancien Testament, en particulier pour les prophètes (sauf quelques cas dans le Deuxième Isaïe). La seconde, « choisir », désigne une sélection en vue d'un service, et non pas une préférence; elle désigne le choix du Peuple de Dieu, de Jérusalem comme ville sainte, du roi comme médiateur; dans le Nouveau Testament, elle désigne souvent, à côté de « appeler », la sélection des Apôtres et autres ministres de l'Eglise.

En conséquence, il semble important de se demander si une pastorale des vocations est possible ailleurs qu'à l'intérieur d'une pastorale de la vocation de chaque chrétien. Et cela, en évitant toute allusion à une prédilection de Dieu au-delà du baptême, en évitant également tout accaparement de

valeurs qui ferait qu'un laïc se perçoive comme un sans-grade, comme un sans-vocation ! Il est bon de se rappeler, à ce propos, que la grâce de la hiérarchie est de discerner tous les charismes, toutes les vocations, et non pas seulement les vocations religieuses ou sacerdotales (voir par ex. *Décret sur la vie et le ministère des prêtres*, n. 11, rattaché à Rom. 12,4-7 ou 1 Cor. 12,

4-30). A ce moment, celui qui aspire au ministère pourra avoir conscience d'aspirer à « une noble fonction » (1 Tim. 3,1) sans par ailleurs être perçu comme quelqu'un qui a reçu un « super-baptême », pour reprendre une formule du Père de Lubac. Et par ailleurs il deviendra important pour *chaque* chrétien de rechercher quelle est concrètement sa vocation, comme chrétien.

---

### Des questions posées par la situation

---

Devant la situation que j'ai brièvement exposée, une situation aux dimensions mondiales et dont la situation canadienne n'est que l'expression locale, on peut faire au moins quatre hypothèses de réflexion: le Seigneur appelle actuellement autant de chrétiens au ministère, mais ils ne veulent pas répondre; il en appelle autant, mais ils ne peuvent pas répondre; il en appelle toujours, mais moins que nous ne croyons; il en appelle toujours, mais nous ne les cherchons pas au bon endroit et ne rendons pas possible leur réponse.

Chacune de ces quatre hypothèses doit contenir une partie de vérité. Depuis longtemps, la première a été l'objet préféré des prédicateurs et auteurs spirituels, parfois comme appel chrétien à la conversion, parfois aussi sous les traits menaçants de la propagande. Bien des renoncements au ministère, depuis le décret pontifical de 1964, doivent s'expliquer par le fait que la vocation était fautive au départ, conditionnée par la pression excessive de la famille, du collège, des bienfaiteurs. Mais il demeure que cette « noble fonction » est exigeante, qu'elle contredit la société de consommation de bien des manières, qu'elle requiert une conception très altruiste du bonheur humain. Et ceci, surtout maintenant que le prestige sociologique du ministère a été considérablement réduit par l'évolution normale de la société: le prêtre n'est plus l'homme le plus instruit de la communauté, il n'est plus le seul définisseur des valeurs, il n'est un notable que par la qualité du service qu'il rend. Il est devenu un peu comme Jésus-Christ !

La deuxième hypothèse, selon laquelle beaucoup sont appelés, mais peu sont capables de répondre, est plus nouvelle. Car elle est liée au changement rapide dans la culture: critique de l'institution comme obstacle au développement personnel normal, inquiétude de la foi, scepticisme causé par

les abandons assez nombreux du ministère, mise en cause du type de vie sacerdotal concret (formation au séminaire, célibat pour tous, style de vie sociale, économique et politique), difficulté actuelle de la pastorale, de la catéchèse, de la prédication, de la liturgie. On comprend facilement que tous ceux qui, auparavant, étaient attirés vers le ministère parce qu'ils étaient des hommes de l'ordre, de la régularité et de la sagesse paisible, soient actuellement incapables de répondre à un appel qui fait d'eux des hommes du risque, de la disponibilité hors des cadres, de l'innovation.

La troisième possibilité, à savoir que moins de chrétiens que nous ne croyons soient appelés, continue d'en séduire plusieurs et mérite qu'on la souligne. Devant l'invitation pressante du Concile pour que les chrétiens laïcs prennent en mains leurs responsabilités, devant l'institution récente de ministères laïcs, devant l'abandon progressif des tâches subsidiaires des prêtres dans l'administration, l'enseignement, il serait normal que les effectifs requis pour le ministère se réduisent. Et tout cela serait sans doute vrai, si les instances conciliaires avaient raisonnablement bien réussi. Jusqu'à présent, cette volonté de prise en charge de leur Eglise par les laïcs n'a été réalisée que par un petit nombre. Pour bien des raisons, sans doute: manque de préparation, résistance plus ou moins consciente de certains prêtres, mais aussi besoin de s'en remettre à des permanents, qui ont fait du service de l'Eglise le centre de leur vie. Malgré tous les risques impliqués, je ne crois pas que l'Eglise puisse se passer d'un solide noyau de permanents, dont la plupart seront concrètement des prêtres. Et il est difficile de concevoir comment ce service serait efficace si la proportion est beaucoup moindre que un par mille.

Reste la quatrième hypothèse, à savoir que nous cherchons les vocations au mauvais endroit. Jusqu'à présent, notre effort de recrutement a porté presque en entier sur les enfants et les adolescents; il faut signaler cependant un effort marginal, mais significatif, concernant ce qu'on a appelé les « vocations tardives », un terme qu'il faudrait modifier, à mon avis, en faveur de « vocations d'âge mûr ». Une vocation d'adulte, provoquée par les signes des temps, n'est pas une vocation tardive. — De plus, les exigences traditionnelles du rite latin nous ont fait limiter notre recherche des vocations ministérielles à ceux qui pouvaient en même temps accepter la vocation au célibat. Enfin, nous avons cherché uniquement ceux qui pouvaient suivre le chemin des études collégiales, puis de la formation universitaire en théologie. Et faut-il enfin ajouter que nous n'avons porté attention qu'à des candidats du sexe masculin !

La question qui nous est posée par la situation et par les points de repère évangéliques me semble donc être la suivante: si nous ne voulons pas être rejoints trop brutalement par la situation déjà créée, n'est-il pas temps d'examiner attentivement les quatre hypothèses ? Et cela, en conformité avec une longue tradition spirituelle dans l'Eglise, qui nous dit que les vocations se préparent de loin, requièrent une lente maturation personnelle et communautaire.

---

### Pour un plan d'action

---

1° La plus importante démarche pastorale à entreprendre me semble être la suivante: il faut trouver les moyens de faire prendre conscience à *tous les chrétiens* de la réalité d'une vocation personnelle. Dans la situation de chrétienté, il pouvait être facile de considérer qu'on était chrétien pour soi seul, pour sauver son âme. Ce qui était déjà un appauvrissement sérieux du message chrétien. Mais dans une situation où l'unanimité croyante est perdue, le caractère missionnaire et sacramentel de son appel personnel à la foi doit devenir très vif: on est appelé par le Christ comme « signe parmi les nations », on est appelé pour un témoignage, un service et une mission. A l'intérieur d'une telle conscience, réelle pour tous, un appel au ministère peut normalement se développer, sans que renaisse le risque de vocations purement sociologiques, engendrées par le

besoin de prestige, de sécurité ou de formation intellectuelle désengagée. C'est au-delà de telles motivations qu'on peut se comprendre comme « appelé » beaucoup plus que « élu ». Dans cette perspective, il serait important à l'heure actuelle qu'un théologien nous offre une bonne étude accessible sur la vocation chrétienne, par exemple chez saint Paul.

2° Une deuxième démarche pastorale essentielle me semble être de nous former davantage à discerner et à respecter *tous les charismes*, et non pas seulement les vocations sacerdotales ou religieuses. Je songe en particulier à la facilité avec laquelle la quasi-disparition de l'Action Catholique a été acceptée en beaucoup de milieux; des charismes correspondants doivent pourtant continuer d'exister. Je pense également à un certain mépris dont certains chrétiens entourent les catéchètes, à un certain soupçon qu'ils exercent à l'égard des chrétiens politiquement engagés, à une certaine indifférence à l'égard des chrétiens soucieux des pauvres, à un certain amusement qu'ils manifestent à l'égard des efforts de renouveau artistique dans la liturgie. Cela ne signifie certainement pas protéger des vocations ni les aider à arriver à maturité.

3° Les prêtres actuels doivent retrouver un nouveau courage pastoral pour parler de la vocation sacerdotale. En particulier, les prêtres des équipes paroissiales et les catéchètes. Et nous devons le faire sans retomber dans la pure publicité, encore moins dans la propagande. C'est vers le témoignage que nous devons aller. Le temps des recruteurs qui risquaient inconsciemment de déraciner un jeune en pleine crise d'adolescence, en décidant ses parents à le confier à un séminaire où sa vocation serait protégée, est heureusement fini. La décision de protéger sa vocation doit être personnelle, non d'abord institutionnelle, et cela suppose qu'un candidat en soit d'abord pleinement conscient.

4° Les institutions plus particulièrement soucieuses de formation au ministère conservent encore leur valeur. Le dernier rapport de l'épiscopat canadien énumère les institutions où ont étudié auparavant les grands séminaristes; or, encore en 1971, il est significatif de constater que près des deux-tiers proviennent de ce qu'on peut appeler des « petits séminaires » (par ex. Séminaire Saint-Jean-Vianney à Montréal, Séminaire Saint-Augustin à Cap-Rouge, Collège de Lévis, etc.). On ne cite que

trois candidats qui proviennent de CEGEPs publics. Il serait injuste d'en conclure que les institutions d'état sont de « mauvais lieux » où une vocation au ministère ne peut pas se développer. Mais il faut poser quelques questions aux équipes pastorales des CEGEPs: à côté de bien d'autres services qu'ils rendent, se soucient-ils assez de pastorale des vocations au ministère? ont-ils le souci de s'assurer une relève, si le service qu'ils rendent leur apparaît motivant et valable? — Par ailleurs, j'en conclus que les institutions existantes qui continuent d'avoir une « option ministère » méritent d'être soutenues par toute l'Eglise du Québec, pour qu'elles puissent survivre matériellement, demeurer de bonne qualité et d'esprit ouvert. A côté d'institutions accessibles à tous, où des vocations ministérielles se forment au grand vent, elles gardent leur signification.

5° Ceci dit, je ne crois pas, cependant, que nous ayons répondu aux exigences de la situation. Pour une raison très simple: c'est qu'il est déjà trop tard pour que le recours aux sources habituelles de vocations suffise à compenser la baisse radicale des dernières années et à répondre aux besoins nouveaux. Même si la pratique religieuse baisse rapidement chez nous, la population baptisée augmente sans cesse. Et, comme le définissaient nos évêques en septembre dernier, les marginaux continuent d'être des hommes qui se réclament de Jésus-Christ et qui ont droit par conséquent au service de l'Eglise. En conséquence, il faut continuer de considérer sérieusement la recommandation très majoritaire (61 voix contre 12) transmise au Synode romain de 1971 par l'épiscopat canadien, favorisant l'ordination d'adultes

mariés. Nous savons maintenant, après la discussion et le suffrage du Synode, que cette recommandation n'est pas également valable à l'heure actuelle pour toute l'Eglise. Mais le jugement de nos évêques sur sa validité pour notre pays demeure. Et des voix autorisées l'appuient ailleurs; récemment, l'*Osservatore romano* publiait un texte du P. Congar en ce sens, à la suite d'une conférence qu'il avait présentée à Rome.

En conséquence, il est temps, je crois, que des adultes mariés pensent sérieusement à leur vocation ministérielle pour l'avenir. Et que tous ceux qui se soucient de discerner et de préparer des vocations ministérielles portent également leur attention sur des adultes mariés, lorsqu'ils songent à la relève. On voit très mal, en effet, surtout dans les diocèses plus petits, comment des prêtres de 55 ou 60 ans chercheraient de façon réaliste leurs successeurs dans le ministère chez des adolescents de 16 ou 18 ans. La question ne se poserait pas ainsi, si le nombre des ordinations n'était pas tombé à 33% de ce qu'il était il y a cinq ans, et à 50% le nombre des nouveaux grands séminaristes. S'il est vrai qu'une vocation ministérielle se prépare de loin, à la fois par la prière, l'étude et l'expérience, il faut y penser tout de suite, même si la réalisation ne vient que dans quelques années. C'est là, à mon avis, une question importante sur laquelle devraient se pencher dès maintenant le Centre national des vocations et le nouveau conseil chrétien des laïcs au Québec, conseil dont l'organisation est en cours.

23 janvier 1973.

#### Nouveautés

#### La première mission des Jésuites en Nouvelle-France (1611-1613)

et

#### Les commencements du Collège de Québec (1626-1670)

Par LUCIEN CAMPEAU, S.J.

Collection "Cahiers d'histoire des Jésuites", no 1 — \$3.00

#### Les Jongleurs du billochet

Conteurs et contes franco-ontariens

par GERMAIN LEMIEUX, S.J.

Directeur de l'Institut de Folklore de l'Université de Sudbury — \$3.00

#### Mgr Bourget et son temps

Tome III: L'Évêque de Montréal, deuxième partie,

La marche en avant du diocèse (1846-1876)

par LÉON POULIOT, S.J.

\$5.00

#### LES ÉDITIONS BELLARMIN

8100, boul. Saint-Laurent, Montréal 351 — Tél.: 387-2541

# Le socialisme et les chrétiens de France

— la « première étape d'une réflexion »

par  
Irénee Desrochers

Après la grande secousse de mai 1968, qui avait mis en branle les gauches et les extrêmes-gauches, et mis en transe le reste des Français, la France a connu une accalmie. Les Français eurent le temps de publier quantité de livres sur le phénomène social et politique qui les avait eux-mêmes surpris. Des groupements de la gauche — plusieurs restent convaincus que mai '68 fut une « occasion manquée » — n'ont cependant jamais lâché. Voilà que les Français voient maintenant venir la longue préparation aux élections législatives générales qui auront lieu au printemps 1973. Le Parti socialiste et le Parti communiste se sont mis d'accord sur un « Programme commun de gouvernement » en vue de la prise du pouvoir qu'ils espèrent ensemble obtenir dans une union de la gauche. Les deux plus grandes centrales syndicales ouvrières, la CGT, contrôlée par les communistes, et la CFDT, officiellement socialiste, poursuivent de leur côté un long débat public sur le type de socialisme qu'elles veulent appuyer.

C'est dans ce contexte et dans celui des rapports historiques entre l'Eglise et le monde ouvrier que quelques évêques, membres d'une Commission épiscopale du monde ouvrier (la CEMO), ont décidé de publier un document qui se voulait le reflet des entretiens qu'ils avaient eus avec des militants ouvriers

1. « Première étape d'une réflexion de la Commission épiscopale du monde ouvrier dans son dialogue avec des militants chrétiens ayant fait l'option socialiste », communication de la Commission épiscopale du monde ouvrier aux évêques de la Conférence épiscopale française, le 1<sup>er</sup> mai 1972. On trouvera le texte intégral dans *La Documentation catholique*, n. 1609 (21 mai 1972), pp. 471-477. Le texte intégral, numéroté cette fois et accompagné de commentaires, se trouve aussi dans les *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, n. 38 (1<sup>er</sup> juin 1972).

2. Lettre de Paul VI au cardinal Maurice Roy, 14 mai 1971, n. 4.

3. Le Conseil du Patronat du Québec, *Détruire le système actuel ? C'est à y penser*, Montréal, Publications Les Affaires Inc., octobre 1972, p. 50.

chrétiens « ayant fait l'option socialiste »<sup>1</sup>. Cette publication a créé en France toute une commotion.

Le texte de ce document a beaucoup d'intérêt pour nous. Les communautés chrétiennes, en chaque pays, doivent elles-mêmes « discerner... les options et les engagements qu'il convient de prendre »<sup>2</sup>. La France n'est pas le Canada. Mais les problèmes posés par la gauche française, celui du socialisme et du marxisme en particulier, nous sont aussi posés à nous, dans notre contexte propre.

Les manifestes de nos trois grandes centrales syndicales au Québec véhiculant une forme ou l'autre d'analyse marxiste, la scission et certaines désaffiliations de la CSN largement dues à un problème d'orientation idéologique, le débat qui s'est amorcé à l'intérieur de la FTQ avec la prise de position de son vice-président, Jean Gérin-Lajoie, s'opposant à une certaine façon de vouloir « casser le régime », sont autant de signes qui ne peuvent laisser le public québécois indifférent. Les patrons, de leur côté, ont tenté, avec un mani-

este du Conseil du Patronat du Québec, de répondre à la position radicale des centrales syndicales, en défendant « notre régime d'entreprise privée » auquel s'en prennent « bon nombre de penseurs marxistes québécois »<sup>3</sup>.

Les chrétiens du Canada peuvent donc, tout en prenant connaissance de ce texte de la CEMO et des réactions qu'il a provoquées, percevoir, comme en filigrane, une réflexion qui s'applique assez bien à nos propres problèmes. Combien de Canadiens, cependant, ne veulent même pas, en pratique quand ce n'est pas a priori, se poser de questions. Combien d'autres donnent l'impression d'être prêts à accepter n'importe lequel socialisme, comme s'il n'y avait pas vraiment de questions à se poser. D'un côté comme de l'autre, disons-nous parfois, « y veul' rien savoir ». Dans ces conditions, on peut se demander où en est le vrai dialogue, chez nous, entre les chrétiens et les citoyens « ayant fait l'option socialiste » et ceux qui ne la font pas. Le problème, réel et aigu, est pourtant là. Au Québec, il couve un feu sous la cendre. Ne faut-il pas accepter d'examiner toutes les facettes du problème ?

## La Lettre de présentation

A cause de la nature bien particulière du document de cette Commission épiscopale, le texte de la communication est précédé d'une « Lettre de présentation ». C'est une lettre d'introduction qu'il ne faut jamais oublier, au moment où l'on enregistre ses réactions personnelles à la lecture du document et où l'on mesure le choc qu'il a produit en France.

Dans cette présentation, on explique la nature du document en insistant sur le fait qu'il n'engage pas politiquement l'Eglise, que ce n'est pas même un document doctrinal, mais une réflexion apostolique, faisant suite à une démarche pastorale de la CEMO. Ce n'est

pas une réflexion définitive, ni un document exhaustif, sur le vaste et complexe problème de la foi et des socialismes, mais simplement une *première écoute* de militants ouvriers « ayant fait l'option socialiste », une « première étape » d'une réflexion, comme le dit le titre même.

Le document n'est adressé ni aux travailleurs ni à l'ensemble de l'Eglise. Il est envoyé *aux évêques* de l'Assemblée plénière de l'épiscopat de France. N'étant pas destiné à une information d'ordre public, il a cependant été publié, « étant donné l'utilisation qui en sera faite », pour mieux poursuivre, avec l'aide de tous, le travail amorcé.

La démarche pastorale des évêques de la Commission a été de partir non pas de livres ou d'articles de revues, mais d'un dialogue avec des militants qui s'efforcent de vivre leur foi en Jésus-Christ dans une option socialiste.

Daté du 1<sup>er</sup> mai, date de la Fête du travail en France, le document est très marqué par le souci de respecter le langage ouvrier; en grande partie, il est effectivement comme un tissu de citations sans guillemets, exprimant le point de vue, non pas nécessairement des évêques eux-mêmes, mais des militants ouvriers avec qui ils ont eu des entretiens, avec qui ils ont cheminé en les écoutant. Le rôle qu'ont voulu tenir les évêques eux-mêmes ne fut pas celui de « prendre position », mais de poser de nombreuses questions dans un effort d'approfondissement avec ces militants. Dans une attitude d'accueil des aspirations profondes et légitimes qui s'expriment dans le monde et le mouvement ouvrier, ces évêques ont accepté en même temps de s'interroger eux-mêmes. Sans rien sacrifier des exigences de la vérité, ils ont voulu les découvrir de l'intérieur avec ceux qui la cherchent.

## « La première étape d'une réflexion »

# 1

## Résumé du document

En essayant de résumer le document le plus fidèlement possible, on peut suivre les trois parties qu'il contient: une brève histoire du mouvement ouvrier dans ses rapports avec l'Eglise, le refus du capitalisme et l'orientation vers le socialisme, une réflexion sur la façon de vivre de Jésus-Christ en Eglise.

## 1. — L'histoire du mouvement ouvrier dans ses rapports avec l'Eglise.

La brève description de cette histoire correspond à celle qui reste dans la « mémoire ouvrière ». C'est l'histoire telle qu'elle est vue par les militants interrogés (qui en font ressortir des aspects très justes), et pas nécessairement celle qui découlerait de travaux historiques qui se voudraient complets.

Très tôt, le monde ouvrier s'est orienté, selon des démarches diverses et parfois opposées, vers le socialisme. Refusant de se résigner à l'exploitation, il a voulu opposer au capitalisme une véritable alternative. Mais l'Eglise, par ses pasteurs, a-t-elle pris au sérieux cet idéal de libération et ce projet humain ? Le silence des pasteurs de l'Eglise est difficile à comprendre.

Pendant longtemps, on a dit qu'il y avait incompatibilité entre la foi et une orientation socialiste. On a sans doute jugé sévèrement le marxisme matérialiste et persécuteur, et les socialismes qui semblaient renfermer l'homme dans des perspectives purement terrestres. Mais pourquoi n'y a-t-il que des critiques rares et nuancées du libéralisme économique ?

L'Eglise n'a pas su saisir de l'intérieur le projet de libération humaine des travailleurs. Et ses condamnations du socialisme ont été utilisées plus d'une fois aux fins d'une politique réaction-

naire et antisociale. A cause d'elles, certains ouvriers chrétiens n'ont pas osé s'engager véritablement dans l'action ouvrière. D'autres ont quitté l'Eglise parce qu'ils voulaient être socialistes.

D'ailleurs, les socialismes ont évolué. Il y a des socialismes qui n'imposent pas à leurs membres une pensée philosophique déterminée; il y a de nouvelles formes de socialisme qui ne prétendent pas répondre à la totalité du devenir de l'homme; il y en a d'autres, enfin, qui s'appuient sur une idéologie humaniste ouverte au spirituel. Les militants chrétiens peuvent vivre leur foi dans le combat pour construire le socialisme. L'Eglise aussi a évolué vis-à-vis de la propriété privée des moyens de production.

Les conclusions suivantes sont donc tirées:

Actuellement, ce qui subsiste, c'est l'incompatibilité entre la philosophie matérialiste et athée du marxisme et la foi chrétienne; ce qui subsiste aussi, c'est la contradiction entre certaines formes d'action révolutionnaire et les exigences évangéliques de l'amour. Mais on commence à se rendre compte aujourd'hui qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'Evangile et un système économique et politique de type socialiste, pourvu que soient observés les droits fondamentaux de la personne et les exigences d'une véritable promotion collective de toute l'humanité, pourvu donc aussi que puisse s'exprimer la vocation surnaturelle de l'homme.

## 2. — Le refus du capitalisme et l'orientation vers le socialisme

Le fait que ces militants rejettent le capitalisme et s'orientent vers le socialisme interpelle vigoureusement l'Eglise. Elle ne peut être étrangère aux aspirations et aux luttes de cette classe ouvrière. Elle est appelée à y découvrir les signes de l'action de l'Esprit et à faire œuvre de discernement, même si ce ne sont pas tous les travailleurs, pour diverses raisons, qui acceptent l'orientation socialiste.

*Refus du capitalisme.* — On constate des disparités énormes, l'asservissement de l'homme à une économie dévoyée, l'absence d'une véritable égalité de chances, le refus d'associer les travailleurs aux décisions, le monopole des grandes entreprises internationales, etc.

Au plan de l'analyse des causes, ces injustices sont attribuées au système

socio-économique qui réserve le pouvoir aux détenteurs du capital. Les militants consultés trouvent la condamnation portée par l'Eglise contre le capitalisme libéral insuffisante:

Pour eux, il ne suffit pas de condamner les abus du capitalisme, mais il faut le condamner en lui-même, car il est irrémédiablement source d'injustice. En effet, disent-ils, si l'on admet qu'une minorité représentant la classe privilégiée possède les moyens de production et d'échange, en vue du seul profit, on est conduit aux conséquences que l'on sait, quelle que soit la bonne volonté des dirigeants.

Ici, les évêques se posent à eux-mêmes une série de questions:

Nous sommes-nous suffisamment interrogés sur la valeur de cette analyse ? Ne l'avons-nous pas rejetée a priori ? Le capitalisme peut-il vraiment assurer les droits de la personne et la promotion collective de toute l'humanité ? Mettons-nous en valeur ce que nous dit l'Ancien Testament sur la vraie signification et la destination

des richesses dans la Création ? Rappelons-nous suffisamment la doctrine du Christ et de ses apôtres sur l'argent ?

En abordant leur réflexion sur l'option socialiste, les évêques, comme Paul VI, distinguent très nettement les trois « niveaux d'expression du socialisme » : les aspirations, les idéologies, les projets économiques et politiques concrets<sup>4</sup>, même si, dans leurs entretiens avec les militants ouvriers, ces derniers ne parurent pas toujours faire ces distinctions clairement, tellement il est vrai que ces trois niveaux sont interreliés.

*Aspirations socialistes.* — Ces militants expriment leurs aspirations socialistes. Il s'agit d'organiser la vie économique et sociale au service du développement intégral de tout homme et de tous les hommes. Ils veulent une société fondée sur le respect des aspirations à la culture, à la liberté et à la responsabilité. Le but de la société socialiste, c'est l'homme solidaire, tant dans le partage des biens que dans celui des responsabilités, l'homme capable d'assumer ces responsabilités dans un esprit démocratique.

Aussi comme pasteurs nous nous posons quelques questions :

— Nous sommes-nous suffisamment interrogés sur les richesses humaines de telles aspirations ?

— Comment réfléchissons-nous avec les chrétiens qui ont fait une option socialiste ?

— Nos réactions pastorales ne sont-elles pas marquées par une culture et des options différentes ?

*Idéologies socialistes.* — Evidemment, aucun des militants chrétiens n'avait adopté le marxisme dans son intégralité, en devenant athée. Mais certains d'entre eux avaient assimilé des éléments importants du marxisme qui ne leur semblent pas incompatibles avec leur foi. D'autres ont plutôt adopté, en accord avec certains courants socialistes contemporains, un humanisme qui, sans se référer à la foi, est porteur d'une conception de l'homme et de la société fondamentalement différente de celle du marxisme.

A partir de là, les évêques posent quelques questions :

Avons-nous suffisamment découvert les idéologies comme fait universel et leur mode d'action spécifique ? La foi, en effet, n'est pas une idéologie, mais le choix d'une idéologie n'est pas indifférent à la foi.

Sommes-nous soucieux de découvrir, en lien avec d'autres, l'influence des idéologies jusque dans les analyses dites scienti-

fiques et jusque dans l'action elle-même ? Il ne suffit pas de dire que telle idéologie est compatible ou non avec la foi : il convient aussi de percevoir son influence concrète.

Pour accomplir notre tâche de discernement, avons-nous cherché avec des chrétiens les critères de passage de l'idéologie à un absolu, c'est-à-dire à une idole ? Ce danger de transformer les idéologies en idoles ne vaut pas seulement pour le marxisme ou l'idéologie libérale ; cela vaut aussi pour toute idéologie qui risque de devenir la « religion » de l'homme. Alors, on n'a plus besoin de croire au salut en Jésus-Christ.

*Projets économiques et politiques concrets.* — Des militants chrétiens constatent le « flou » qui existe encore dans leurs projets et ils sentent la nécessité d'acquiescer une véritable compétence politique.

Ils affirment que le passage au socialisme doit finalement se réaliser par une rupture, spécialement en ce qui concerne la propriété des moyens de production. Ils désirent que ce passage puisse se faire d'une façon pacifique, mais ils craignent d'être amenés, malgré eux et par la résistance des tenants du pouvoir, à utiliser la violence. Pour construire le socialisme en évitant un régime dictatorial et totalitaire, ils donnent une place très importante à l'éducation politique des masses.

Les évêques s'interrogent sur une contradiction qui, dans le monde actuel, bloque les aspirations des travailleurs. D'une part, ils se voient refuser l'accès aux responsabilités économiques ou politiques sous prétexte qu'ils n'ont pas la compétence suffisante ; d'autre part, les conditions actuelles de la vie ouvrière leur rendent difficile l'acquisition des compétences requises pour promouvoir les projets qui serviraient efficacement la réalisation de leurs aspirations socialistes. Est-ce que les chrétiens qui ne sont pas ouvriers ont vraiment accepté, en faveur des ouvriers, l'enseignement de Paul VI sur « la participation à l'élaboration des décisions, comme aux choix eux-mêmes et à leur mise en application » ?

*Socialisme pluraliste.* — Il y a des projets socialistes différents. Des travailleurs militent dans des centrales syndicales différentes. Il y a plusieurs partis politiques différents qui correspondent à l'orientation socialiste. La diversité se change plus d'une fois en opposition. Chaque organisation syndicale ou politique pense posséder la vérité et ne veut pas démordre de sa théorie, de sa thèse, de ses conceptions et de son orientation. Et ces militants soufflent de cette situation de division entre les travailleurs.

*Référence au marxisme.* — Dans ces entretiens qu'ont tenus les évêques de France, la référence au marxisme a été évidemment faite en fonction de la situation concrète de ce pays. Elle s'est exprimée de deux façons. D'une part, les militants ont noté que toute analyse dite socialiste tend à se faire dans une perspective marxiste, où l'on trouve, disent-ils, une rigueur dans l'analyse et un souci du bien commun. D'autre part, beaucoup reconnaissent qu'un passage au socialisme ne peut se réaliser en France sans le parti communiste. Et certains ont dit que l'inscription à un parti ou à une organisation syndicale ne signifiait pas nécessairement pour eux l'adhésion totale à l'idéologie sous-jacente à ce parti ou à cette organisation.

Constatant ces faits et ces convictions, les évêques se sentent interrogés :

Sommes-nous capables de distinguer dans la réalité des événements le projet politique du parti communiste et son support philosophique ? Comme nous y invite Paul VI, savons-nous discerner ce qui, dans la lutte de classes, est l'expression du matérialisme dialectique et ce qui est simplement un constat de l'oppression des travailleurs et un légitime combat pour obtenir la justice ? Surtout, nous efforçons-nous d'aider vraiment et comme du dedans des travailleurs engagés dans des situations humainement et chrétiennement très difficiles ? Nous sommes-nous demandé pourquoi nous nous posons rarement des questions du même ordre vis-à-vis des dirigeants ou vis-à-vis de certains responsables politiques engagés dans l'armement atomique et dans la vente des armes françaises à des pays du tiers monde ?

### 3. — Vivre de Jésus-Christ en Église

Jésus-Christ est toujours vivant et, par son Esprit, il ne cesse de multiplier les signes de sa présence au cœur d'un monde qui se construit et se transforme. L'Église chemine avec l'humanité. Les évêques de la CEMO entendent donc poursuivre une recherche en Église avec des militants ouvriers chrétiens.

Evêques et prêtres, nous sommes parfois déroutés, car ils n'emploient pas les mêmes formules théologiques que nous. Aussi, nous devons être attentifs plus à ce qu'ils vivent qu'aux déficiences apparentes de certaines de leurs expressions. Là encore, nous devons nous laisser interroger.

4. Paul VI, Lettre au cardinal Roy, 14 mai 1971, n. 31.

Sommes-nous conscients des richesses de leur langage ? Savons-nous l'accueillir et partager avec eux notre foi de telle manière qu'ils puissent nous comprendre ?

Ces militants dénoncent eux-mêmes le danger d'un « blocage », d'une confusion entre leur projet humain et le salut apporté en Jésus-Christ, car il ne faut pas identifier société socialiste et Royaume de Dieu. Il s'agit, disent-ils, de se laisser contester par la foi, car Jésus-Christ « dépasse nos efficacités, bouleverse notre sens de la responsabilité et peut aller parfois à contre-courant de la logique du socialisme... » Les militants reconnaissent donc l'originalité de la foi, mais, en même temps, ils ne veulent pas séparer leur foi et leur vie. Ce qu'ils veulent, c'est vivre Jésus-Christ dans toute leur vie ouvrière, y compris dans leurs engagements familiaux, syndicaux et politiques.

Ces militants veulent découvrir la présence de Jésus-Christ dans le dynamisme du Mouvement ouvrier, déchiffrer le sens des événements dans la lumière de la Parole de Dieu et des sacrements. Tout en refusant de canoniser l'option socialiste et en reconnaissant les déviations de certaines réalisations, bien des militants chrétiens pensent qu'il y a une cohérence profonde entre la vision de l'homme selon les béatitudes évangéliques et celle qui inspire leur projet politique.

Les évêques se font la réflexion suivante :

Dans nos dialogues avec les militants, nous découvrons là une forme réelle de contemplation et de vie missionnaire. Peut-être n'y avons-nous pas suffisamment été préparés par la formation que nous avons reçue; mais de vrais contacts avec des ouvriers chrétiens, et l'accueil de leur expérience de foi, nous permettent aussi d'avancer dans cette voie.

Il importe pour ces militants chrétiens de révéler Jésus-Christ dans le dynamisme du Mouvement ouvrier. Il s'agit de vivre de telle façon que le mystère du Christ se manifeste à travers leur vie et leur action, sous forme d'un témoignage qui fait mystère et qui amène un jour une interrogation : « Qui est Jésus-Christ pour toi ? Qu'est-ce que cela signifie dans ta vie ? »

De la part de l'Eglise, ils ne peuvent se satisfaire de déclarations; c'est le comportement même de l'Eglise qu'ils veulent voir renouvelé. Dans le sens de la justice sociale. Tout paternalisme est à leurs yeux un contre-témoignage.

Le monde ouvrier désire que l'Eglise donne le signe d'une vraie simplicité de vie

et d'attention aux plus défavorisés; qu'elle montre son indépendance vis-à-vis des pouvoirs économiques et politiques; qu'elle dénonce vigoureusement toutes les formes de l'oppression de l'homme.

En conclusion, les évêques de la Commission constatent une fois encore combien, malgré leur bonne volonté, ils

sont « loin du monde ouvrier, de son langage, de sa culture, de ses réactions et de ses aspirations fondamentales ». Ils avouent n'avoir pas fini de « rencontrer des questions, des vraies », et décident donc, pour l'avenir, de poursuivre ce type de recherche.

## La discussion s'engage...

# 2

## Les réactions du grand public

Les membres de la Commission épiscopale avaient tenu à faire savoir qu'ils accueilleraient avec reconnaissance « toutes les observations au sujet de ce premier effort » (Lettre de présentation, n. 20). S'attendaient-ils à des réactions aussi vigoureuses et nombreuses que celles qu'ils ont récoltées ?

Mgr Maziers, archevêque de Bordeaux, président de la CEMO, avait lui-même livré le texte aux journalistes, lors d'une conférence de presse spéciale. Les moyens de communication, presse, radio, télévision, s'en étaient emparé et avaient stimulé le débat. Cela en a fait un « événement ». Non seulement des militants ouvriers et des syndicalistes, mais des dirigeants d'entreprise, des hommes politiques, des intellectuels, des partis politiques, des journaux de toute tendance ont participé à la mêlée<sup>5</sup>. En général, on était d'accord pour dire qu'il ne fallait pas minimiser cette intervention sur une question de brûlante actualité.

Une variété de sentiments s'expriment, car la question du socialisme provoque des réactions « affectives ». Les uns sont satisfaits et félicitent ces évêques; beaucoup sont inquiets, troublés, surpris presque jusqu'à l'ahurissement. C'est une « bombe », un document « passionnant ». Pour certains, c'est la hiérarchie qui donne le feu vert au socialisme, la première étape d'une « escalade » de la part des évêques dans leur appui au socialisme; c'est un grand « virage à gauche » de l'Eglise. C'est parfois la stupéfaction devant ce « vertige » des clercs, ce « néo-cléricalisme de gauche » qui se révèle finalement un « pas de clerc », ne servant véritablement qu'à torturer les consciences de ceux qui avaient cru pouvoir se fier à leurs chefs religieux.

Qu'en est-il au juste ? Seule une lecture très attentive du document de la

CEMO peut permettre de juger si ces réactions sont oui ou non fondées, plus ou moins justifiées. Mais bien des points de discussion ont été abordés. En voici quelques-uns.

*Echantillonnage.* — D'abord, la méthode même de travail des évêques de la CEMO fut mise en cause. Pour traiter d'un problème d'intérêt général, le socialisme, l'échantillonnage, qu'ils ont fait en décidant de s'entretenir seulement avec des militants « ayant fait l'option socialiste », fut jugé beaucoup trop étroit.

Le « monde ouvrier », a-t-on dit, n'était pas bien représenté dans ces entretiens, car les militants qui n'avaient pas fait l'option socialiste n'avaient pas été convoqués. Une

5. Voici d'abord quelques sources générales offrant des extraits ou des résumés de textes parus dans de nombreux journaux ou revues. Paul Maire, « Revue de Presse: 1<sup>er</sup> mai 1972, des évêques parlent aux évêques », *Masses ouvrières*, n. 292 (août-sept. 1972), 59-68. « La presse et le document épiscopal », *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, n. 38 (1<sup>er</sup> juin 1972), 27-30. « Revue de Presse: Foi et socialisme », *L'Homme nouveau*, 21 mai 1972, p. 12; 4 juin, p. 12; 18 juin, p. 12; 2 juillet, p. 6. « Les chrétiens français deviennent-ils socialistes ? », *Informations catholiques internationales*, n. 409 (1<sup>er</sup> juin 1972), 9-12. Evidemment, un bon nombre de commentaires ont paru dans le quotidien *La Croix*, s'échelonnant de mai à juillet. — Quelques articles sont à signaler. Roger Heckel, « Contribution à une recherche », *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, n. 38 (1<sup>er</sup> juin 1972), 31-48. Marcel Clément a deux articles, « Des évêques s'interrogent sur le socialisme », *L'Homme nouveau*, 21 mai et 4 juin 1972. « M. Alessandrini commente le Document de la CEMO dans l'Osservatore della Domenica », *La Documentation catholique*, n. 1615 (3 sept. 1972), 798-800. Pierre de Calan, « Les chrétiens et le socialisme: une question surprenante », *La Croix*, 13 juillet 1972, p. 2. Jacques Tessier, « Contrastes », *La Croix*, 30 mai 1972, p. 2. Lucien Guissard, « Les chrétiens et le courant socialiste », *La Croix*, 8 mai 1972, p. 24.

enquête (IFOP) en France a pourtant révélé que 66 pour cent des travailleurs salariés français et pas loin de la moitié des ouvriers n'ont pas fait l'option socialiste. Les militants socialistes deviennent donc un « groupe de pression » à l'intérieur de l'Église. Et que fait-on de tous les catholiques qui ne sont pas du milieu ouvrier mais qui se sentent aussi vitalemment intéressés<sup>6</sup> ?

*Nature du dialogue.* — L'attitude intellectuelle des évêques de la CEMO a aussi été l'objet de critiques nombreuses. Le fait, pour ces évêques, d'écouter les militants socialistes sans rappeler l'enseignement social de l'Église, sans s'opposer aux erreurs, aux inexactitudes, sans critiquer, a été perçu comme un monologue. Ces évêques, dit-on, n'ont pas respecté la loi d'un vrai dialogue, qui veut que l'on respecte les exigences de la vérité en la défendant; n'ayant pas rempli leur fonction d'enseignement, ils n'ont pas fait l'œuvre de ce « discernement attentif » que Paul VI a plusieurs fois demandé.

On ajoute que la définition du « monde ouvrier » et de la relation entre le « mouvement ouvrier » et le socialisme est inexacte, que la connaissance des questions abordées reste superficielle et ne tient pas compte de l'auto-critique que font bien des socialistes eux-mêmes au sujet du pouvoir et de la propriété, de la liberté, de la violence, bref, des problèmes qui subsistent en tout régime socialiste. Ce qu'on dit de la violence paraît naïf, puisque, à ce compte, ceux qui se défendraient contre la violence socialiste, quelle qu'elle soit, seraient nécessairement coupables, et ceux qui défendent leur patrie contre l'envahisseur socialiste (comme les Tchèques contre les Russes) le sont nécessairement aussi.

*Jugements injustes à l'égard de l'Église.* — On rappelle que les nombreuses attaques vigoureuses et claires des Papes contre le libéralisme économique prouvent qu'il n'est pas vrai de dire que l'Église n'a fait « que des critiques rares et nuancées vis-à-vis du

6. Un autre sondage, celui que fit la SOFRES, auprès de citoyens, croyants ou incroyants, éclaire l'attitude des Français. Voici la question n. 2: *L'attitude actuelle de l'Église favorise-t-elle plutôt la majorité ou plutôt l'opposition ?* — Elle favorise plutôt la majorité: 37%; elle favorise plutôt l'opposition: 17%; sans opinion: 46%. Question n. 4: *Peut-on, à votre avis, être chrétien et partisan d'une société socialiste ?* — Oui: 77%; non: 11%; sans opinion: 12%. Voir *La Documentation catholique*, n. 1621, 3 déc. 1972, p. 1091; *L'Express*, n. 1110, 16-22 oct. 1972, 20-23.

7. *La Croix*, 17 juin 1972, p. 8.

libéralisme économique ». Il n'est pas vrai non plus de dire qu'avec *Gaudium et Spes* l'Église a changé d'idée au sujet de la propriété privée des moyens de production. On a tort aussi de ne pas rappeler ce que Paul VI, dans sa lettre au cardinal Roy, a dit au sujet de la violence: qu'il « serait illusoire et dangereux... d'entrer dans la pratique de la lutte des classes et de son interprétation marxiste en négligeant de percevoir le type de société totalitaire et violente à laquelle conduit ce processus ». Voilà pour la pensée de l'Église. Quant à son action, il n'est pas juste de parler de façon à laisser croire que les chrétiens n'ont pas lutté en faveur de la justice sociale pour les travailleurs, et que seuls les socialistes l'ont fait.

*Confusion et politique.* — L'objection enchaîne. A cause de toutes les faiblesses jusqu'ici signalées, le document en arrive à une confusion entre la foi à l'Évangile et le projet socialiste, entre le salut en Jésus-Christ et la lutte socialiste. On en arrive donc *en fait* à ce fameux « blocage » entre foi et projet politique que les militants prétendent précisément éviter. C'est dire au reste du peuple chrétien, à qui Paul VI a parlé de pluralisme, que le socialisme, autorisé comme l'une des options libres, est nécessaire et « s'impose ». Il n'est pas étonnant que le journal communiste *l'Humanité* n'ait pas manqué de relever cette affirmation que le socialisme « s'impose ».

Dans des questions qui sont bel et bien « doctrinales », les évêques, en s'en tenant à une attitude pastorale, ont créé une grave confusion, un « blocage » du pastoral et du doctrinal, et contribué ainsi, en fait, à exercer sur le public chrétien une pression conduisant à une obligation de conscience d'appuyer le socialisme. Ces évêques ont alors, en pratique, fait d'abord de la politique, la politique des socialistes. Et invoquer la bonne intention « d'évangéliser » le monde ouvrier, c'était tomber dans une pastorale d'opportunisme.

Décidément, le public français a la peau sensible, ... et la langue déliée. Une lecture très attentive du document fait voir dans quelle mesure toutes ces accusations contre les évêques de la CEMO sont peu fondées.

*Réponse des évêques.* — L'auto-défense de la CEMO ne se fit pas attendre. Mgr Maziers, dans un article qu'a reproduit *la Croix* de Paris (3 juin), avoue d'abord que la publication du document lui a valu « un abondant

## relations

REVUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

RELATIONS présente, chaque mois, études et dossiers sur divers problèmes :

- Éducation
- Politique nationale et internationale
- Questions religieuses et vie de l'Église
- Affaires sociales et problèmes économiques
- Arts et littérature
- Etc.

En décembre 1972,

RELATIONS

a publié un numéro spécial, intitulé

MORALE ET CHANGEMENT,

sur

l'évolution de la conscience morale au Québec :

- la religion de l'ordre ... et après ?
- morale nouvelle, morale biblique ?
- au-delà du personnalisme et de la « conscience personnelle » ...
- morale et église en changement
- etc.

Abonnement : \$7 par année (11 numéros) — le numéro : 75¢. Prix spéciaux pour plusieurs exemplaires.

Formule d'abonnement au verso pour vous-même ou pour quelqu'un de vos amis.

## RELATIONS — formule d'abonnement

Vous trouverez ci-joint la somme de \$..... pour un abonnement de ..... année(s) à la revue RELATIONS.

Nom du destinataire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Abonnement — 1 an : \$7.00  
Abonnement de soutien : \$10.00 ou plus

Adresser à : RELATIONS, 8100, boul. Saint-Laurent, Montréal 351 — 387-2541

courrier » et que tous les articles parus à ce sujet constituent « un important dossier ».

Résumant la variété des réactions, il rappelle la finalité profonde de la démarche des évêques, telle qu'il a voulu l'exprimer dans la Lettre de présentation, et qui n'a pas toujours été comprise: dans une attitude d'accueil et d'écoute, découvrir les exigences de la vérité de l'intérieur avec ceux qui la cherchent. Il souligne que cette démarche n'est pas d'abord une démarche politique, mais une démarche apostolique; qu'il est important de dialoguer avec des militants du monde ouvrier ayant fait l'option socialiste, et par eux avec les hommes dont ils se sentent solidaires, et que cette démarche apostolique ne peut que commencer par la rencontre des personnes pour découvrir ce qu'elles cherchent et vivent. D'ailleurs, ayant constaté avec joie que ces militants étaient conscients des risques d'un blocage entre option politique et royaume de Dieu, il l'avait aussi perçu, ce risque de blocage, dans beaucoup de lettres à partir d'options différentes !

Les évêques qui ont eu ces rencontres vraies avec les militants en question, loin de se couper des chrétiens qui ont à vivre leur foi dans d'autres milieux et d'autres responsabilités, peuvent rejoindre ces derniers et les aimer « avec plus de vérité ».

Mgr Maziers fait aussi allusion à une certaine convergence entre l'orientation de pensée que révèle le document de la CEMO et la critique sévère du capitalisme libéral que l'on retrouve chez des chrétiens du monde rural et des chrétiens des milieux indépendants.

Dans le communiqué de presse du « Conseil permanent » de l'épiscopat français, lors de sa réunion de juin<sup>7</sup>, on retrace le souci d'insister sur l'importance de la réflexion doctrinale. Observant l'impact du document de la CEMO sur l'opinion publique, le Conseil déplore d'avoir à constater à quel point les réactions révèlent que la Lettre de Paul VI au cardinal Roy et le texte du dernier Synode sur la justice ne sont pas connus. Dans le débat public qui a été lancé, le Conseil invite les chrétiens de toutes les options politiques à réfléchir « sereinement », en s'interrogeant sur « l'influence réduc-

8. Assemblée plénière de l'épiscopat de France, « Pour une pratique chrétienne de la politique », *La Documentation catholique*, n. 1620 (19 novembre 1972), 1011-1021.

trice des diverses sciences humaines et d'une analyse marxiste non critiquée », comme sur toutes les tendances doctrinales ruineuses pour les fondements essentiels de la foi.

*La poursuite du débat.* — Les chrétiens n'ayant pas fait l'option socialiste se sont rabattus sur le fait que le document de la CEMO n'était qu'une « première étape »; ils pourraient compter sur une seconde étape, celle à laquelle ils estiment qu'eux aussi seront accueillis et entendus. De toute façon, ils ont fini fréquemment leurs critiques en aspirant à la déclaration que ferait l'Assemblée plénière de l'épiscopat de France, lors de sa future réunion annuelle à Lourdes, en octobre, précisément sur le thème « Politique, Eglise et Foi ».

En fait, l'Assemblée plénière des évêques a publié, le 28 octobre, un document très important intitulé « Pour une pratique chrétienne de la politique ». En plus de certains problèmes généraux sur les rapports politique-Eglise-foi, elle y traite du pluralisme « inconfortable et nécessaire », du rôle des chrétiens dans les conflits et les luttes de classes, et de la réflexion sur l'analyse marxiste de la lutte des classes<sup>8</sup>. Il paraît évident que des questions restées en suspens dans le document de la CEMO sont éclairées par un texte aussi riche que celui de l'Assemblée plénière de Lourdes.

Le texte de la CEMO, dont nous avons pris connaissance, a joué le rôle d'un révélateur. Il a révélé que le véritable pluralisme met même des évêques dans une position « inconfortable ». Mais il a révélé aussi que la raison en est peut-être la réaction de beaucoup de chrétiens et de citoyens, appelés eux aussi à entrer dans l'inconfort d'une écoute fraternelle, et à devoir pour cela mettre en cause leur propre façon habituelle d'envisager des problèmes aussi complexes.

Sommes-nous, au Canada, capables de nous « laisser interroger » suffisamment pour que le climat de notre dialogue en soit transformé? N'étant qu'au début des questions, il nous faut accepter de poursuivre la recherche, dans la confrontation, pour faire ensemble un vrai « discernement attentif ». C'est sans doute une épreuve, car ce type de confrontation est vigoureux. Mais le dépassement qui découle du vrai dialogue fait que l'effort en vaut la peine, surtout quand il s'agit de l'une des tâches les plus urgentes de l'heure.

# La vasectomie et la morale

— une question à réexaminer

par  
Marcel Marcotte

---

## Vasectomie et contraception

---

Les moralistes font un métier difficile. Quand, dans un premier temps de réflexion, ils mettent en lumière les principes moraux d'après lesquels, dans un champ d'action donné, chacun est appelé à régler sa conduite, certains les blâment d'imposer aux hommes des exigences invivables. Quand, dans un second moment, ils cherchent à expliquer comment ces principes moraux, toujours valables, s'appliquent à la diversité des situations concrètes dans lesquelles se débattent les hommes d'ici et d'aujourd'hui, d'autres leur reprochent d'exténuier la morale en la « relativisant ». Dans l'un et l'autre cas, pourtant, ils ne font qu'exercer, pour le bénéfice d'autrui, le droit de la conscience éclairée à diriger la vie.

La situation du moraliste chrétien est encore moins confortable. Car, en plus de réfléchir, comme ses pairs, sur les principes et leurs applications, il lui faut, en fonction de son mandat et de son auditoire particuliers, tenir compte d'une tradition, c'est-à-dire de l'expérience accumulée, en Eglise et au contact de l'Évangile, par les générations croyantes, des valeurs que cette expérience a fait émerger dans la conscience collective et des lois à travers lesquelles, tant bien que mal, ces valeurs sont défendues et promues par voie d'autorité.

C'est bien conscient de ces difficultés que j'essaierai d'éclairer ici le problème complexe de la moralité de la vasectomie, en me plaçant, simultanément ou tour à tour, du point de vue des patients qui la subissent et des médecins qui l'exécutent.

Telle qu'elle se pratique couramment aujourd'hui, la vasectomie est à mettre au rang des techniques contraceptives et relève, au plan des fins poursuivies, des principes moraux qui régissent la contraception. Il n'entre pas dans mon propos de reprendre en entier l'examen d'une question qui, à l'entour de l'encyclique *Humanae Vitae*, a fait couler tant d'encre et créé tant de confusion. A l'issue de ces controverses dramatiques, et sur la foi du silence prudent dont, depuis lors, la morale officielle s'entoure, la majorité des chrétiens — pour ne rien dire des autres — sont convaincus que la question de la légitimité des pratiques anticonceptionnelles ne se pose plus; qu'elle a été réglée, à l'époque, de façon si décisive en faveur de la liberté, que chacun, désormais, peut opter, en toute tranquillité de conscience, pour n'importe quelle méthode contraceptive, à charge seulement d'en évaluer les avantages et les inconvénients au plan technique et conjugal. Comme si l'encyclique de Paul VI n'avait été qu'un grand coup d'épée dans l'eau qui, par choc en retour, aurait eu pour effet principal — et bienfaisant — d'éliminer, purement et simplement, de la sphère morale un problème épineux et, somme toute, inexistant. La vérité est tout autre. Pour des moralistes sévères, elle tient en raccourci dans ce texte de la « Note pastorale » publiée par l'épiscopat de France au lendemain d'*Humanae Vitae*:

La contraception ne peut jamais être un bien. Elle est toujours un désordre, mais ce désordre n'est pas toujours coupable. Il arrive, en effet, que des époux se considèrent en face de véritables conflits de devoirs. (No 16)

Cela revient à dire que la contraception, comme telle, ne peut jamais être objectivement bonne, car elle ne respecte pas « l'ouverture à la vie de tout acte conjugal », mais qu'elle peut, dans certains cas, être considérée, subjectivement — et, le plus souvent, à titre provisoire — comme un « moindre mal », et donc, en réalité, comme

une sorte de bien. Ces cas, soigneusement délimités, sont ceux où le devoir de transmettre la vie, en vertu des difficultés propres à un foyer donné, entre en conflit aigu avec le devoir « majeur » de conserver et de développer l'amour conjugal. On est loin d'un blanc-seing accordé, sans restriction, à la contraception sous toutes ses formes.

L'épiscopat canadien, comme chacun sait, a adopté, à la même occasion, une attitude semblable, mais plus ouverte. Sans mettre en cause l'enseignement doctrinal de l'Encyclique (bien qu'il admette que certains puissent, pour des raisons sérieuses, le contester de bonne foi), il veut que, sur le plan pastoral, on tienne compte des convictions et des sentiments des époux qui « estiment, par suite de circonstances particulières, qu'ils se trouvent en présence de ce qui leur semble être un conflit de devoirs, par exemple, accorder les impératifs de l'amour conjugal avec ceux de la paternité responsable, de l'éducation des enfants déjà nés ou encore de la santé de la mère ».

Selon les principes reconnus de la théologie morale, dans la mesure où ces personnes auraient fait un effort sincère pour se conformer aux directives données, sans toutefois y parvenir, elles peuvent avoir la certitude qu'elles ne sont pas coupées de l'amour de Dieu, dès lors qu'elles choisissent honnêtement la voie qui leur semble la meilleure. (No 26)

Ici encore, la contraception est tolérée, elle n'est pas réellement approuvée.

Osons le dire: depuis quelque cinq ans que ces directives pastorales sont en vigueur, elles ne paraissent pas avoir rempli, dans la formation des consciences chrétiennes, le rôle pédagogique qui leur avait été assigné à l'origine. En principe, et dans l'intention des évêques, il s'agissait d'amortir, chez les croyants, le choc causé par l'encyclique de Paul VI, en montrant comment la

doctrine officielle, en ses applications, restait respectueuse de la vraie liberté des consciences et adaptable à la diversité des situations vécues par les époux en ces temps difficiles. En pratique, et dans la vie concrète des couples, les « déclarations » épiscopales — sans parler de celles des moralistes — ont été perçues d'emblée et continuent, depuis lors, à être interprétées comme un abandon pur et simple des anciennes sévérités; comme une remise inconditionnelle entre les mains des époux de toute décision concernant leur fécondité; comme l'institution et la canonisation de l'arbitraire en lieu et place des règles délaissées. Là où évêques et moralistes parlent, sérieusement, de conflit de *devoirs*, à trancher sérieusement parfois — ou même souvent — en faveur de l'amour des époux et de l'intérêt du foyer plutôt que de l'ouverture à la vie, un grand nombre ne voient plus, à présent, qu'une alternative entre la soumission à une obligation morale, plus verbale que réelle, et l'ac-

complissement de leurs *désirs* légitimes. Avec le résultat que la contraception, en tant que telle, est considérée de plus en plus comme une conduite allant de soi, indifférente, anodine, normale. Comme une espèce de bien en soi plutôt que comme un mal nécessaire. A la seule condition de respecter, au plan technique, certaines normes d'efficacité, médicales, psychologiques et esthétiques. En sorte que, pour être réaliste et pour partir du vécu humain et chrétien d'aujourd'hui, le moraliste qui se penche sur le problème précis de la vasectomie, est amené, malgré lui, à mettre plus ou moins en veilleuse la *fin* contraceptive de l'opération, pour la considérer, avant tout, du point de vue de la moralité du *moyen* — la stérilisation chirurgicale du mâle — qu'elle met en œuvre pour l'atteindre. N'empêche que, pour une conscience bien formée et délicate, la contraception, de soi, reste illicite, et qu'elle ne peut jamais, à moins d'être légitimée par les circonstances, servir d'excuse à la vasectomie.

la médecine psychosomatique en témoigne, une personne humaine engagée, tout entière, dans un réseau serré de relations avec autrui, dont les principales, chez l'adulte, se situent dans la sphère conjugale et familiale. En sorte que le bien total d'un malade est inséparable, en pratique, du bien de son foyer, des conflits qui l'agitent, des dangers qui le menacent. « L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair », dit la Bible. Mais si, au nom du « principe de totalité », tout individu peut disposer librement, par lui-même ou par d'autres, des parties ou des fonctions de son corps, aussi souvent que le bien de sa propre « chair » — de sa propre vie — l'exige, et dans la mesure où il l'exige, pourquoi ne pourrait-il pas, par extension du même principe, en disposer également quand il lui est impossible — ou trop difficile — de pourvoir, autrement, au bien de cette « seule chair » — de cette seule vie — que constitue, dans son unité quasi personnelle, le couple humain ?

### Vasectomie et mutilation corporelle

Toutes les techniques contraceptives ne sont pas à mettre, au regard de la morale, sur le même plan. La médecine reconnaît, par exemple, que la pilule anovulante, même sous sa forme actuelle — améliorée —, n'est pas sans danger pour des femmes exposées aux troubles vasculaires. L'évaluation du risque encouru, selon le cas, fait partie intégrante du jugement moral à porter par la femme et par le médecin quant à l'utilisation du traitement, à sa fréquence, à sa durée. De même, les spécialistes s'interrogent sur le mode d'action du stérilet. S'il ne fait qu'empêcher la fécondation de l'ovule, c'est un contraceptif; s'il empêche plutôt la nidation (fixation sur la paroi de la matrice de l'ovule fécondé), c'est un abortif. (Il est probablement, par alternance, l'un et l'autre.) Comment ne pas tenir compte, en conscience, de pareil doute à l'heure de la décision ?

La vasectomie, pour sa part, est à mettre au rang des mutilations volontaires et relève, comme telle, des principes moraux qui régissent, pour le malade et pour son médecin, l'exercice bien ordonné de la chirurgie. En bref, et

dans leur formulation positive, ces principes tiennent dans la règle suivante: tout patient, dans la gérance légitime de sa santé et de sa vie, tout chirurgien, dûment chargé d'exercer cette gérance au nom d'un autre, ont le droit de sacrifier un organe et/ou une fonction du corps humain chaque fois que ce sacrifice peut être raisonnablement considéré comme nécessaire au bien de l'être tout entier. Tel est le cas de l'amputation d'un membre gangrené, de l'ablation d'un utérus cancéreux, auxquelles malade et médecin conviennent de recourir pour éviter — ou pour retarder — une mort certaine. A l'inverse, et dans sa formulation négative, la même règle peut s'exprimer ainsi: l'homme ne détenant sur les organes et les fonctions de son corps qu'un droit de gérance, non de propriété, il ne peut, ni par lui-même ni par un autre, les mutiler ou les détruire s'il est possible de pourvoir par d'autres moyens au bien total de la personne. Ce qui condamne bien des interventions chirurgicales inutiles ou routinières contre lesquelles les médecins, tout les premiers, s'élèvent avec vigueur.

La capacité physique et la fonction de procréation sont des valeurs importantes dans la vie des individus et des foyers; des valeurs qu'il serait immoral de détruire à la légère et sans raisons proportionnées. Mais il peut arriver que, dans une situation domestique donnée, ces valeurs entrent en concurrence avec d'autres valeurs considérées, à ce moment, comme plus importantes: préservation de la santé physique ou psychique de l'épouse, protection efficace contre la naissance d'enfants difformes ou retardés, développement de l'amour conjugal par l'exercice confiant d'une vie sexuelle sans risque, etc. Et il peut arriver, en même temps, que la vasectomie apparaisse comme le seul ou, sans conteste, le meilleur moyen de sortir du conflit. Alors, de même que, dans l'intérêt « majeur » du foyer, les époux peuvent, de bonne foi — et donc légitimement —, avoir recours, en certains cas, à des formes de contraception plus courantes et moins drastiques, il semble bien qu'ils puissent aussi — « si les moyens contraceptifs temporaires et usuels sont inefficaces, ou ne donnent pas une sécurité suffisante, ou sont impossibles d'emploi »<sup>1</sup> — se sentir, à bon droit, moralement libres d'avoir recours à la vasectomie.

### Pour une juste extension du « principe de totalité »

Face à son médecin, l'homme n'est pas — il n'est jamais — qu'un corps souffrant à soigner, qu'un enchevêtre-

ment d'organes et de fonctions dont il s'agit de maintenir l'intégrité ou de rétablir l'équilibre. C'est aussi, comme

1. Extrait des directives d'un hôpital québécois concernant les « conditions préalables à une stérilisation permanente » de l'homme ou de la femme.

## L'équilibre entre les risques et les bénéfices

Ceci dit, le problème de la moralité de la vasectomie se ramène à celui de l'évaluation honnête et réfléchie des raisons qui, tant pour le patient que pour le chirurgien, peuvent — ou ne peuvent pas — justifier une intervention d'aussi grave conséquence. L'extension du « principe de totalité » au bien global de la personne, du couple, de la famille ne supprime pas — bien au contraire — l'obligation, fondamentale en chirurgie, de respecter la proportion entre les dommages causés et les risques encourus par la mutilation, d'une part, et le bénéfice qui en est escompté, d'autre part. Or, je crois l'avoir montré clairement dans mon précédent article<sup>2</sup>, la vasectomie, quoi

qu'on dise, n'est pas une opération de tout repos. Dans l'immédiat, elle n'a pas, d'habitude, de conséquences trop fâcheuses, mais, à longue échéance, elle fait peser sur la santé physique et psychique de l'opéré lui-même et, par contrecoup, sur l'avenir du foyer, une menace très lourde. Faire fi de ces risques ou les minimiser, de parti pris, sans examen, c'est, pour le candidat à la vasectomie et surtout pour son médecin, agir de façon irresponsable et, objectivement, immorale. A l'heure où la vasectomie fait de plus en plus figure d'opération à la mode, il y a lieu de penser que, de ce seul chef, elle s'est déjà mérité un jugement sévère.

## Les indications thérapeutique, eugénique, socio-économique

Les bénéfices escomptés relèvent des catégories ou « indications » classiques utilisées en chirurgie génitale: thérapeutiques, eugéniques et socio-économiques. Mais cette nomenclature, si claire en apparence, est en réalité extrêmement ambiguë. En quoi consiste, par exemple, l'indication *thérapeutique* de la vasectomie? En toute rigueur de termes, le mot ne devrait être employé que dans les rares cas où la vasectomie est pratiquée dans le but précis d'arrêter ou de ralentir l'évolution d'une maladie — le cancer de la prostate, par exemple — dans laquelle les canaux spermatices sont directement impliqués — à quoi le moraliste n'a rien à objecter. En pratique, cependant, les médecins appellent thérapeutique une intervention qui, d'ordinaire, est immédiatement destinée à éviter, par la stérilisation de l'homme, qu'une grossesse aggrave une maladie physique ou psychique de la femme — ce qui, aux yeux du moraliste, suscite des problèmes délicats. *Le Guide de Morale médicale* de l'Association des Hôpitaux catholiques du Canada, à l'article 16, dit expressément:

Les interventions chirurgicales ne sont moralement justifiables qu'en vue d'un bien proportionné à la gravité du résultat nocif prévu: ce bien ne peut être normalement que le bien même du malade.

Dans la quasi totalité des cas, ce que la chirurgie a charge de préserver, c'est la santé et la vie de l'opéré lui-même.

2. Cfr *Relations*, janvier 1973, « La vasectomie, cette inconnue ».

Parfois aussi, par extension, la « santé » de la situation conjugale et familiale, dont la santé de la femme est une pièce importante. N'empêche que, hors de pose de savoir si, en l'occurrence, l'équilibre entre le risque et le bénéfice n'est pas mieux respecté par la stérilisation temporaire, ou même permanente, de la femme que par la vasectomie du mari. La ligature des trompes, grâce aux progrès récents de la chirurgie, est une intervention assez simple, — presque aussi simple que la vasectomie. Elle rend stérile une femme qui, d'ordinaire, a tout intérêt — et est bien décidée — à le demeurer, même dans l'hypothèse d'un remariage. Ce qui n'est pas toujours le cas pour le mari dont la fécondité, biologiquement, s'étend sur une période beaucoup plus longue. Au surplus, le blocage des ovules dans les trompes ne risque pas de déclencher, comme celui des spermatozoïdes dans les canaux déférents, une réaction auto-immunologique dangereuse. La ligature des trompes, enfin, paraît moins lourde de conséquences psychologiques pour la femme que la vasectomie pour le mari. Tout compte fait, il semble donc que, au regard de la prudence morale, le « beau geste » de l'homme qui, à prix fort, assume sa part du commun fardeau de la contraception, soit plus difficile à justifier que son équivalent féminin.

Tout comme l'indication thérapeutique, l'indication *eugénique* souffre d'un défaut de clarté. En principe, elle de-

vrait être réservée aux cas tragiques où, sur la base de diagnostics et de pronostics sérieux, la vasectomie vise à prévenir la conception d'enfants physiquement ou mentalement tarés — ce contre quoi la morale n'a rien à redire. En pratique, l'indication eugénique tend à déborder sur les cas, assurément plus nombreux, où les enfants à naître, même tout à fait normaux, seraient présumément placés dans des conditions psychologiques et sociologiques difficiles — ce que la morale n'accepte pas sans de fortes réserves.

Quant à l'indication *socio-économique*, il est extrêmement malaisé de l'évaluer avec justesse. Non seulement parce que la pauvreté est une notion relative, mais parce qu'elle est — au contraire de la vasectomie — une condition modifiable. Modifiable par les individus eux-mêmes qui, d'une manière ou d'une autre, finissent assez souvent par « s'en sortir »; et modifiable aussi par l'intervention, encore trop maladroite et trop courte, des pouvoirs publics. En règle générale, la responsabilité sociale du médecin s'exerce et s'arrête au niveau de l'intérêt actuel des personnes; la guérison des maux collectifs n'est pas de son ressort. Certes, il peut arriver que la misère chronique et actuellement irrémédiable d'un foyer, compte tenu des répercussions qu'elle a presque toujours sur la santé des parents et des enfants, rende la vasectomie légitime. Mais de telles situations, en nos pays, sont rares. De fait, aux Etats-Unis, l'Association for Voluntary Sterilization a eu beau s'évertuer: ce ne sont pas les vrais pauvres, encore moins les noirs des ghettos, que sa propagande a séduits, ce sont, en grande majorité, les petits-bourgeois, les gens des classes moyennes, soucieux de préserver leur statut à l'intérieur d'une vie amoureuse sans histoire. Le phénomène est éclairant. Il donne prise au soupçon que, dans bien des cas, l'indication socio-économique de la vasectomie n'est pas traitée avec sérieux et, à rebours des vraies exigences de la morale, se confond avec de pures raisons de commodité.

## Des critères à réexaminer

De toutes ces ambiguïtés, il ressort qu'il n'est pas facile d'établir, à l'usage des médecins, une liste de critères précis, capables d'éclairer, de façon presque automatique, leur conscience d'homme et/ou de chrétien, à l'heure de la décision. D'autant moins facile que, dans la pratique, les trois ordres d'indications susdits interfèrent constamment pour accroître la complexité de la plupart des cas concrets. Même à s'en tenir à des critères proprement médicaux (ceux du Yale University Hospital, par exemple), je ne crois pas qu'on puisse satisfaire, à tout coup, aux requêtes de la morale. D'une morale préoccupée du bien total de l'homme. Soit que ces critères, vis-à-vis d'un cas donné, restent trop sévères, soit que, vis-à-vis d'un autre cas, il deviennent trop lâches. Je ne crois surtout pas à la validité, en pareil domaine, des critères mathématiques: vasectomie (ou salpingectomie) « automatique » après deux ou trois césariennes, ou après tel nombre de naissances, chez des femmes de tel ou tel âge, etc. A titre *indicatif*, ces règles chiffrées sont utiles: elles justifient, au départ, l'étude du cas proposé et aident, par la suite, à son évaluation. Mais, sauf exception, elles n'ont pas, à elles seules, de valeur *normative* et doivent, pour prendre leur sens, être intégrées dans une considération d'ensemble de la situation existentielle et vécue de la personne, du couple, de la famille. Considération qui, d'habitude, relève d'expériences et de compétences multiples et qui, de ce fait, n'est pas à la portée du seul chirurgien.

Dans cette optique, l'Association des Bureaux médicaux des Hôpitaux de la Province de Québec a demandé, en février 1971, que les cas de stérilisation permanente, chez l'homme comme chez la femme, soient régulièrement soumis, avant exécution, à un « comité *ad hoc* » dont la composition corresponde, par delà les aspects médicaux des opérations projetées, à la complexité des situations concrètes où les patients sont plongés. Le texte suivant exprime bien l'esprit dont cette suggestion s'inspire.

Nous recommandons aux médecins d'étudier chaque cas individuellement quant aux motifs invoqués... De plus, une enquête sociale faite par des travailleurs sociaux pourrait identifier réellement la situation sociale qui est souvent invoquée comme motif à une stérilisation à but

contraceptif. Nous attirons de plus votre attention sur les réactions psychiatriques qui sont à craindre. Une consultation en psychiatrie, si jugée nécessaire, ou une autorisation par le médecin de famille, est souvent très utile. Dans les cas douteux, une consultation est recommandée et une période d'attente peut être utilisée afin de vérifier le sérieux de la demande.

Reste à savoir quelle écoute ces recommandations ont effectivement obtenue et dans quelle mesure les médecins du Québec, pris un à un ou en groupe, s'y conforment présentement. A voir grandir le nombre des vasectomisés « sans cause », à écouter les

## relations

### et ses lecteurs

Ottawa, le 20 décembre 1972

Cher Père Desrochers,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le caractère vraiment trop absolu d'un paragraphe publié par le R.P. Guy Bourgeault dans le dernier numéro de RELATIONS (décembre 1972, p. 325) au sujet du rôle de la conscience chrétienne. En effet, le Père Bourgeault écrit:

[Le personnalisme] peut nous aider, dans notre recherche d'un nouvel équilibre, à maintenir fermement le primat de la conscience personnelle chrétienne sur toute loi et sur tout code et sur toute autorité extérieure dans la conduite de la vie et dans l'établissement même des critères de décision et d'évaluation de nos actions.

S'il est vrai que dans le passé, on a simplifié en accordant à la loi le primat sur la conscience, j'ai l'impression que l'auteur passe trop facilement à l'extrême opposé, tout en souhaitant la « recherche d'un nouvel équilibre ».

Car, lorsque le chrétien cherche des critères de « décision et d'évaluation de ses actes », il doit précisément faire appel à un éclairage évangélique, à l'enseignement de l'Eglise. Bien sûr, cette « autorité extérieure » ne devrait jamais dispenser le chrétien d'un acte *personnel* pour l'accomplissement d'un acte totalement libre.

Serait-il alors opportun de rappeler à vos lecteurs les paroles suivantes de l'épiscopat canadien:

Nous réaffirmons donc qu'un catholique n'est pas libre de former sa conscience sans tenir compte de l'enseignement du magistère... Tout autre enseignement donné en vertu de leur autorité par le Pape ou l'ensemble des évêques, le catho-

« confidences » que certains d'entre eux lancent à la cantonade pour ébahir la galerie, on a le sentiment que la médecine québécoise, sur ce point névralgique, est en train de craquer; que le seuil de tolérance, tant médical que moral, a déjà été franchi dans bien des cas; que la vasectomie, sous le couvert d'indications thérapeutiques sans assistance, tend à devenir une intervention de routine, une pure technique contraceptive entre bien d'autres. Peut-être le temps est-il venu, avant que les abus s'installent ou deviennent trop criants, que les organismes professionnels compétents se concertent pour aider, ici, la médecine à fixer ses normes et à découvrir sa voie.

lique doit le recevoir et l'accueillir avec respect, fermement convaincu que son opinion personnelle ou celle de plusieurs théologiens est d'un ordre bien inférieur à celui d'un tel enseignement. (avril 1969.)

En résumé, ce qui me paraît déplorable dans le texte du Père Bourgeault, c'est que, pour supprimer un abus: le primat de la loi sur la conscience, il tombe dans un autre abus: le primat d'une conscience sans éclairage de l'extérieur.

Recevez, Révérend Père, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guy Poisson, p.s.s.,  
Service des Relations Publiques,  
Conférence Catholique Canadienne,  
Ottawa, Ont.

C'est précisément parce que la reconnaissance du primat de la conscience ne doit pas exclure le recours à ce que vous appelez « l'éclairage de l'extérieur » que, dans le texte dont vous citez un extrait, j'ai explicitement situé la conscience chrétienne, à deux reprises, « en Eglise ». Dans un autre langage, la doctrine traditionnelle tient la conscience comme « la norme subjective ultime » de l'agir moral, au point que l'homme doit toujours suivre sa conscience, et même erronée, a-t-on constamment soutenu, bien qu'il doive toujours chercher à éclairer sa conscience. D'ailleurs, parler de *primat* ou de *primauté* de la conscience, c'est déjà laisser entendre que d'autres facteurs doivent être aussi considérés. J'ai déjà, à propos du précepte dominical, exposé brièvement le rôle et la place de la loi et des préceptes ou directives de l'Eglise face à l'évangile et à la liberté du chrétien (*Relations*, 372, juin 1972, pp. 184-185). Je compte y revenir dans les prochains mois.

G.B.

# L'enfance, terre de contradictions

— le roman québécois en 1972 \*

par  
Gabrielle Poulin

Dans sa toute nouvelle chronique hebdomadaire au journal *Le Devoir*, Victor-Léry Beaulieu a dressé de la production romanesque de 1972 un bilan audacieux<sup>1</sup> qui a été fort contesté, soit par des romanciers (André Langevin<sup>2</sup>), soit par des militants radicaux (Madame Feretti<sup>3</sup>) et, sans doute, par maints critiques universitaires... Il avait pourtant écrit, sur Victor Hugo et sur Jack Kérouac, des essais qui auraient dû préparer les lecteurs à tout attendre de l'auteur de *Jos Connaissant*. De ce bilan personnel il ressort que Victor-Léry Beaulieu met à l'actif les romans à tendances sociales et au passif ceux où l'on dénote un individualisme secret, une certaine complaisance envers soi-même qui fait que l'auteur soigne son livre comme on soigne sa tenue vestimentaire. Pour d'autres critiques, le classement sera inverse. Si bien qu'il s'établit, d'un bilan à l'autre, un équilibre et une certaine

commune mesure. Ainsi personne ne risque de sortir de l'épreuve trop puissant ni trop arrogant comme personne n'est complètement écrasé. Quant aux critiques, ils sont eux-mêmes très critiqués et apprennent à leurs propres dépens qu'ils peuvent eux aussi se retrouver au passif dans le bilan des romanciers, quand ceux-ci s'avisent — et ils le font de plus en plus — de troquer le feu créateur pour la balance du juge, voire le glaive du justicier.

Des quatre romans dont nous parlerons ici, aucun n'a mérité l'admiration absolue et unanime des critiques, — quel roman a réussi ce tour de force? — bien qu'ils aient réussi à retenir l'attention. Ils ont en commun une certaine fraîcheur et une nostalgie lumineuse, la nostalgie du monde de l'enfance qui est évoqué en de nombreuses pages. C'est en effet vers son enfance que revient constamment Gabrielle, l'héroïne d'*Après la boue*<sup>4</sup> de Gilbert Larocque, pour pouvoir retrouver la lumière et la force qui lui permettraient de briser le nœud des contradictions qui l'enserme et l'étouffe. Françoise Pierrefendre<sup>5</sup> et son jumeau François, si étroitement liés l'un à l'autre, sont-ils jamais sortis du monde fantaisiste dont la vie adulte refuse de tenir les promesses? Dans *Cet été qui chantait*<sup>6</sup>, Gabrielle Roy confie avec un ton émerveillé et une grande simplicité, que d'aucuns ont appelés de la mièvrerie, la grande intimité qui a toujours existé entre elle et la nature, tandis que Cathy, la petite narratrice de *L'Ogre de barbarie*<sup>7</sup>, se hâte de raconter les événements de son enfance avant qu'ils ne s'effacent totalement de sa mémoire. Mais ne voir ces romans que sous l'angle d'une recherche de l'enfance équivaldrait à les réduire arbitrairement. C'est avec toute sa richesse d'homme et de créateur que le romancier recrée les illusions ou les rêves de l'enfant, voire tente de faire revivre l'enfant qu'il a été.

## Un pays aux frontières fragiles

Le pays de l'enfance n'est qu'en apparence « officiellement » pour ainsi dire le pays de la neutralité. En réalité, qu'ils s'appellent Jimmy<sup>8</sup>, comme le gamin québécois dont Jacques Poulin a tracé le portrait inoubliable, ou Cathy, comme la petite Juive des Courtils, un village suisse situé sur le coteau de Malombré, les enfants habitent un espace aux frontières fragiles, limitrophe de pays en guerre dont ils ressentent tous les désordres. L'espace du rêve, du jeu et de la tendresse est menacé de tous côtés par l'univers des adultes. Il rétrécit chaque jour un peu plus, si bien que, à un moment donné, Jimmy, Cathy, Augustin Meaulnes, chacun de nous en vient à se demander s'il a vraiment existé. Mais quelque chose, une odeur, un

goût (celui d'une Madeleine trempée dans une tasse de thé) suffit parfois pour que se lèvent des êtres oubliés, des paysages presque effacés, des émotions anciennes qui recomposent un fragment du pays de l'enfance. C'est peut-être pourquoi, pour peu qu'ils soient bien écrits, les livres dans lesquels des enfants se racontent et, du même coup, décrivent l'ombre que projette sur leur univers le passage des adultes, trouvent chez le lecteur adulte une attention sympathique et presque une complicité. Car alors, un peu de lumière se répand autour de lui, venue des profondeurs de sa propre enfance en allée.

Dans *L'Ogre de barbarie*, Pierre Billon situe précisément dans un pays « neutre », la Suisse (son pays d'origine), et pendant la guerre de 1939 les événements qui marquent l'enfance de son héroïne Catherine Wariynsky. Cathy décrit le village qu'elle habite, les villageois dont les figures lui sont familières, sa tante Rachel et M. Perruchet, ses tuteurs, sa mère qui travaille dans un asile et surtout François, l'émigré dont le passage va démasquer le petit village « neutre » et « pacifique » en même temps que réveiller chez elle, Cathy, des désirs et des forces qui la conduiront du pays de l'enfance aux frontières dangereuses où se joue le sort des hommes. Nous ne saurons rien d'autre des événements, des passions qui agitent ces êtres et de leur conduite, que ce que Cathy peut percevoir et qu'elle raconte ingénument mais sans mièvrerie. Heureusement pour nous, la fillette est très déléguée tout en étant très discrète. Nous pouvons nous introduire avec elle partout où son audace et son innocence la conduisent. Le romancier-narrateur, omniprésent et omniscient, a cédé ses droits à cette enfant et, par le fait même, à son lecteur qui se contente de la science de Cathy et ressent ses émotions. Quand Cathy relira sa propre histoire, elle verra se dessiner, elle aussi, le lien qu'elle ne pouvait voir à mesure qu'elle transcrivait les événements. C'est par-dessus l'épaule de Cathy que nous avons l'impression de lire en parcourant les pages de ce roman et, si nous en savons alors autant qu'elle, nous ne pouvons nous piquer d'en savoir plus long. Pierre Billon a réussi ce tour de force de nous amener pour quelques heures à regarder un monde de misères et d'ombres à travers les yeux d'une enfant dont la clarté seule pouvait les éclairer et les dissiper.

## Cette saison pour l'espérance

L'automne est venu pour l'auteur de *Bonheur d'occasion*; l'hiver sans doute ne tardera plus. Avant qu'elle ne fige ses doigts et sa plume, Gabrielle Roy jette un regard

### 4 romans 1972

- Pierre BILLON: *L'Ogre de barbarie*. — Montréal, les Editions du Jour, 1972.
- Gabrielle ROY: *Cet été qui chantait*. — Québec/Montréal, les Editions françaises, 1972.
- Gilbert LAROCQUE: *Après la boue*. — Montréal, les Editions du Jour, 1972.
- Yvette NAUBERT: *Les Pierrefendre*. — Montréal, le Cercle du Livre de France, 1972.

\* Un premier article sur le roman québécois en 1972 a été publié dans *Relations*, en décembre 1972.

1. *Le Devoir*, 30.12.72:13.

2. *Ibid.*, 6.1.73:4.

3. *Ibid.*, 6.1.73:13.

4. Gilbert Larocque: *Après la boue*. Coll. « Les Romanciers du Jour », R-84. — Montréal, les Editions du Jour, 1972, 208 pp., 20 cm.

5. Yvette Naubert: *Les Pierrefendre*. Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1972, 316 pp., 19,5 cm.

6. Gabrielle Roy: *Cet été qui chantait*. Québec-Montréal, Les Editions françaises, 1972, 207 pp., 23 cm.

7. Pierre Billon: *L'Ogre de barbarie*. Coll. « Les Romanciers du jour » R-89. — Montréal, Editions du Jour; Paris Robert Laffont, 1972, 223 pp., 20 cm.

8. Jacques Poulin, *Jimmy*. Coll. « Les Romanciers du jour », R-39. — Montréal, les Editions du Jour, 1969, 158 pp., 20 cm.

sur les longs jours où le soleil semblerait ne devoir jamais disparaître, les beaux jours de *Cet été qui chantait*.

Dans *Rue Deschambault*, nous avons appris à connaître l'enfance et l'adolescence de la petite fille: c'était le printemps qui rêvait... Voici maintenant qu'une autre saison s'est achevée, qui fut tout entière sous le signe de la douceur et de l'amitié. Et c'est le miracle de ce livre de nous faire pénétrer dans l'âme de la romancière, de nous raconter quelle fut sa vie de tous les jours pendant que, au milieu des oiseaux, des fleurs, des animaux domestiques, elle écrivait. Peut-on s'étonner de la profonde tendresse quelle a toujours montrée pour les déshérités de toutes sortes, les solitaires, les pauvres, les malades, maintenant que nous savons à quel point elle savait être attentive au moindre signal du vent dans les branches, à l'appel de la grenouille et du ouaouaron, comment elle savait causer avec corneilles, hirondelles, pinsons, jaseurs des cèdres, etc. ?

*Cet été qui chantait*, c'est plus qu'un recueil de nouvelles; c'est comme une tapisserie dont chacun des points, exécutés avec finesse et art, contribue à la beauté et à l'harmonie de l'ensemble. Il y a des oiseaux, bien sûr, aux coloris magnifiques et chatoyants, des fleurs: kalmias roses, iris bleus, boutons d'or, solidages et asters à longues feuilles, mais aussi des animaux familiers: chiens, chats, vaches, dont les formes animées traversent le paysage unique de la Grande-Pointe, face au fleuve, aux îles perdues et à la Rive-Sud.

Mais ce qui ressort surtout de ce livre aux résonances franciscaines (qui ne se souvient du Capucin de la *Petite Poule d'eau* ?) c'est la douceur et la joie de vivre cueillies chaque jour avec le bouquet de fleurs simples et fraîches, écoutées dans le chant des oiseaux et le souffle du vent. Et l'espérance aussi. Car l'été qui chantait, c'était la promesse de l'automne et de ses fruits à profusion, le gage du bon feu au cœur de l'hiver et, au-delà des saisons terrestres, le signe d'une Saison future où les oiseaux et les hommes seront heureux toujours, partout car, comme le chantent les pluviers:

— Tous ne sont pas heureux au même moment... Un jour c'est l'un, le lendemain l'autre... Quelques-uns jamais, hélas !

Ils s'éloignèrent sur le fleuve, tous les trois tenant les mêmes propos d'une même voix un peu affaiblie par la distance, en sorte que l'on croyait entendre une seule voix:

— Ici on est heureux... Là-bas non... Quand on sera heureux ensemble, ce sera le paradis... le paradis... le paradis...<sup>9</sup>

## La nuit de Gabrielle

Déjà dans son premier roman: *Le Nombri*,<sup>10</sup> Gilbert Larocque avait trouvé sa voix, une voix extraordinairement juste, tout intérieure mais capable de nous entraîner, par ses seules intonations, dans un univers qu'elle semblait créer en l'exprimant. Nous avons

retrouvé avec plaisir la même voix dans les *Corridors*<sup>11</sup>, bien que ce deuxième roman nous parût plus faible que le premier, moins nécessaire pour ainsi dire. Il est vrai que le sujet en était très hasardeux: un romancier rompu à son métier s'y serait probablement cassé les reins. La révolution, l'action mystérieuse des felquistes, ne pouvait qu'attirer un jeune écrivain. Jacques Poulin n'avait pu résister à la tentation dans son premier roman: *Mon cheval pour un royaume*, qui est sans contredit le plus faible des trois qu'il a écrits. En voici que tout récemment, Yvette Naubert dans *les Pierrefendre* ose elle aussi s'approcher, mais combien prudemment, du monde fascinant des anarchistes.

Heureusement, avec son troisième roman qu'il intitule *Après la boue*, Gilbert Larocque retrouve le chemin intérieur de la nécessité et du même coup, sa voix s'enrichit de nouvelles harmoniques. L'héroïne, cette fois, est une femme, une femme malheureuse, divisée contre elle-même, qui dit tour à tour « elle » et « je » comme si elle ne savait pas vraiment qui elle est. *Après la boue*, c'est la longue confession d'une malade qui a grandi dans la peur, la honte et le dégoût et qui doit traverser maintenant une longue nuit entrecoupée d'éclairs, d'apparitions de fantômes, à la recherche de l'enfant qu'elle a été et qui seule peut lui rendre son vrai visage, le visage d'avant la peur, d'avant la boue, le visage originel de l'innocence.

Gabrielle se raconte tout au long de ce roman, comme se racontent sans doute inlassablement ceux qui sont sous les soins des psychanalystes. Elle dit les événements de son enfance, sa peur de l'ombre et des spectres de la nuit, son horreur devant l'inférieure tante Eva à qui elle a toujours craint de ressembler et surtout le mépris et la haine qu'elle a voués à son père parce qu'il n'a pas su ou pas voulu la défendre contre des ennemis bien réels. Elle confesse son angoisse, le refuge qu'elle a trouvé dans son propre corps, le sentiment de culpabilité qui l'a toujours maintenue dans la solitude et l'écoeurement, la haine de son mari, la haine du fœtus dont elle s'est débarrassée comme d'un poison.

Mais parce que Gabrielle a commencé de guérir, la longue confession où sont repris souvent les mêmes événements, comme s'il fallait bien les cerner sur toutes leurs faces, n'enferme pas la patiente dans son univers. Au contraire, à mesure que nous avançons dans la lecture du roman, nous avons l'impression que quelque chose se relâche, que tous ces fils noués et salis, mystérieusement se dénouent et que la boue séchée qui les tenait ensemble tombe par plaques laissant apparaître un univers lumineux avec des odeurs de glaïeuls et de capucines, un univers où il fera bon de commencer à vivre.

## Une fugue pour des sourds

Ceux qui ont lu *l'Été de la Cigale*<sup>12</sup> avaient sans doute hâte de retrouver la romancière talentueuse qui s'était mérité le Prix de la Province après celui du Cercle du Livre de France. *Les Pierrefendre* en aura déçu quelques-uns. Non pas qu'Yvette Naubert ait perdu ses qualités de narratrice, sa verve intarissable, la poésie de ses descriptions ni la finesse de ses observations psychologiques. *Les Pierrefendre*, comme *l'Été de la Cigale*, témoignent encore de la richesse d'un tempérament d'artiste que l'attention aux moindres détails ne distrait pas de l'équilibre et de la force nécessaires aux grands ensembles. Mais déjà dans *l'Été de la Cigale*, le lecteur avait ressenti un léger agacement devant le parallélisme un peu trop appuyé du drame d'une famille et de celui qui pèse sur les cigales dont la présence s'imposait à travers tout le volume. L'insistance de l'auteur finissait par jouer sur les nerfs presque autant que le cri strident des Cigales périodiques. Mais cette réserve étant faite, *l'Été de la Cigale* restait un roman prometteur.

*Les Pierrefendre*, c'est l'histoire d'une famille montréalaise qui n'est pas sans nous rappeler la famille Barré du *Cycle*. Dans le roman de Gérard Bessette, en effet, chaque chapitre était consacré à l'un des membres de la famille qui racontait son enfance, ses obsessions, ses échecs, ses relations avec père, mère, mari, frères et sœurs. Au fur et à mesure que comparaissaient devant leur propre tribunal intérieur les héros du *Cycle*, se dessinait le destin d'une famille exemplaire et s'écrivait la pitoyable geste d'un peuple humilié et condamné à s'épuiser dans tous ses efforts de libération. La composition du *Cycle* était rigoureuse, la structure clairement dégagée tandis que presque chacune des pages avait la perfection d'une miniature. Et pourtant ce livre éclatait de vie et de vérité humaine.

Yvette Naubert présente dans son roman les mêmes caractéristiques de rigueur et de netteté; son style est travaillé comme une pièce d'orfèvrerie. Pourtant la fugue qu'elle a voulu exécuter, nous réussissons à la déchiffrer, soit! nous ne parvenons pas à l'entendre. Nous avons l'impression d'assister à sa composition mais ce travail, dont nous ignorons la technique, (les lecteurs de romans ne sont pas forcément des musiciens) nous lasse.

L'histoire des *Pierrefendre*, elle, est passionnante. Quand le roman commence, Françoise est réveillée par l'agitation de l'enfant qu'elle est sur le point de mettre au monde. Deux jours vont s'écouler avant que son fils ne naisse: deux jours qui vont s'étendre tout

9. *Cet été qui chantait*, p. 203-204.

10. Gilbert Larocque: *Le Nombri*. Coll. « Les Romanciers du Jour », R-60. — Montréal, Les Éditions du Jour, 1970, 209 pp., 20 cm.

11. *Corridors*. Coll. « Les Romanciers du Jour », R-76. — Montréal, Les Éditions du Jour, 1971, 214 pp., 20 cm.

12. Yvette Naubert, *l'Été de la Cigale*. Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1968, 209 pp., 19.5 cm.

au long de ces 316 pages où s'inscrivent le présent, le passé et l'avenir des Pierrefendre, de leurs amis et de quelques-unes de leurs connaissances. Le parallélisme entre les deux actions de *l'Été de la Cigale* se retrouve ici. Cette fois, c'est la composition polyphonique de la fugue dont le thème principal se confond avec le « sujet » du roman et dont les nombreux thèmes secondaires constituent les « contre-sujets ». Tout le vocabulaire spécialisé du genre est d'ailleurs exposé au moment opportun et, non seulement exposé, mais illustré. Yvette Naubert a fait des études musicales; elle a même été professeur de piano. Rien d'étonnant par conséquent qu'elle ait été tentée de rapprocher littérature et musique. Beaucoup de romanciers inconsciemment ont écrit des romans qui, dans leur composition, ressemblent à des fugues. Gide lui, l'a fait consciemment qui fait dire à Edouard dans *Les Faux-monnayeurs*:

— Ce que je voudrais faire, *comprenez-moi*, c'est quelque chose qui serait comme *l'Art de la fugue*. Et je ne vois pas pourquoi ce qui fut possible en musique, serait impossible en littérature...<sup>13</sup>

Et Guy Michaud<sup>14</sup>, propose de profiter de l'analogie entre le roman et la fugue pour en tirer une méthode d'analyse. Yvette Naubert, et en cela son roman est résolument moderne, introduit au cœur même de son récit, la méthode d'analyse qui permet de dénouer tous les fils enlacés du drame, de distinguer le thème principal des thèmes secondaires, de reconnaître l'antécédent et le conséquent et l'intervalle qui les sépare, de noter au fur et à mesure qu'elles s'accomplissent les « mutations ». Cette façon de faire a exigé sans doute de la romancière beaucoup de travail et une grande virtuosité. Il me semble que le roman aurait gagné en liberté et en richesse de vie à ne pas suivre aussi rigoureusement le genre par ailleurs si libre et si imprévisible de la fugue. Les développements parallèles de l'action et de la musique se nuisent mutuellement: le mouvement de la fugue est moins mélodieux d'être contraint à la littérature, le roman moins prenant qui nous ramène à tout instant à la rigueur de la composition musicale.

Les personnages pourtant sont remplis de vérité; les problèmes auxquels ils sont confrontés sont ceux de notre société et de notre peuple: problèmes d'un passé encore récent aux prises avec la conscription, le chômage (*Bonheur d'occasion*), le nationalisme, problèmes du bilinguisme et de l'unilinguisme et, au-delà de ces thèmes secondaires, le thème principal, celui de l'incompréhension du couple, de la solitude... Yvette Naubert connaît le cœur humain: elle sait comment raconter ses drames, ses désirs, ses frustrations, ses luttes. S'est-elle méfié de son propre talent en cherchant à s'appuyer sur des techniques éprouvées, comme une bonne musicienne qui doit garder constamment ses doigts déliés par toutes sortes d'exercices ingrats? Le romancier a besoin de techniques, mais les meilleures sont toujours celles

que lui imposent son sujet, ses personnages: il ne les prend pas toutes faites; elles naissent en même temps que l'univers qu'il crée. Elles sont comme cet univers, imprévisibles et toujours nouvelles.

Ces quatre romans, où se reconnaît aisément la sincérité de chacun des auteurs, manifestent une profondeur de vie indéniable et l'amour des choses bien faites. Dans chacun des cas il s'agit du drame bien personnel

d'un être que la solitude pourrait écraser et couper de l'univers qui l'entoure. Mais parce que ces êtres savent confronter les adultes qu'ils sont devenus avec l'enfant qu'ils ont été et qu'ils restent encore dans bien des circonstances, ils prennent le véritable chemin qui conduit vers la cité et la résolution de leurs propres contradictions ouvre une brèche dans le mur qui écrase les sociétés.

Ottawa, le 12 janvier 1973.

## UNE VIE AU SERVICE DE L'UNITÉ CHRÉTIENNE \*

Aucun catholique, ayant suivi d'assez près le déroulement de Vatican II, n'a oublié l'explosion de grâces que fut, pour le monde chrétien tout entier, l'ouverture œcuménique de l'Eglise catholique, perçue, dès l'abord, avec la présence des « Observateurs » et leur participation discrète et très active aux échanges où l'Eglise élaborait l'expression actuelle de sa pensée. Personne, non plus, n'a oublié que la grande figure ouvrière, inspiratrice et guide visible de cette ouverture spectaculaire fut un vieillard de quatre-vingts ans et plus: le cardinal Augustin Bea.

Voici, pour le mieux connaître, un ensemble de documents inattendus, d'une portée exceptionnelle. Il s'agit de notes spirituelles qu'il rédigea, de 1959 à 1968, en ses retraites qu'il faisait chaque année, suivant les Exercices spirituels de saint Ignace, et des annotations qu'il y apportait, d'une retraite à l'autre, en ses recollections de chaque mois. Le cardinal Bea, fort discret sur sa vie spirituelle, n'avait parlé de ces notes à personne, pas même à celui qui, depuis vingt-cinq ans, vivait dans son intimité et fut, pendant les neuf dernières années, son secrétaire particulier: le Père Stjepan Schmidt, S.J. Quelle ne fut pas la surprise et l'émotion de ce dernier, chargé des legs du Cardinal, de découvrir ces notes dont son ami, toute sa vie, avait jalonné son chemin! Cet ami qu'il connaissait et admirait, cet apôtre dont la vaillance se renouvelait pour ainsi dire chaque jour et que l'on devinait tout près de Dieu, livrait ainsi le secret de sa vie de prêtre-religieux, de cardinal, de promoteur prodigieusement dynamique dans l'ouverture œcuménique de l'Eglise.

Le P. Schmidt estima qu'il fallait faire connaître le secret de cette participation œcuménique supérieure, en publiant les notes de retraites des dix dernières années. Il les présente sans aucun commentaire; il se contente de nous y introduire par des informations d'ensemble biographiques ou spirituelles, puis, par un aperçu, avant les notes de chaque année, des activités œcuméniques du Cardinal à cette époque.

\* Augustin BEA: *Ma Vie pour mes Frères*. Traduit de l'allemand par René Virrion. — Sherbrooke, Editions Paulines, 1971, 414 p.

Par manière de conclusion, les Bénédictines de Lisieux ont dégagé le profil spirituel de celui qui, d'année en année, s'était remis en face de Dieu, à l'école des Exercices. Ce profil a le mérite, entre autres, d'avoir pour auteurs des âmes appartenant à une autre école de spiritualité; le témoignage s'en trouve élargi et enrichi.

Enfin et surtout, les notes spirituelles du cardinal Bea s'éclairent du témoignage exceptionnel que lui rend dans la préface le cardinal Willebrands qui lui succéda à la tête du Secrétariat pour l'Unité, après y avoir été son collaborateur immédiat, en rapports intimes avec lui depuis plus de quinze ans. De ce témoignage je détache ces phrases décisives:

« Ce qui me frappait le plus en lui, c'était un caractère d'absolue authenticité dans sa personne et dans sa vie. Nous en découvrons la source dans ses notes spirituelles... »

« C'est l'esprit de ses livres, de sa pensée, de son œuvre qui trouve ici leur expression, c'est le cardinal Bea seul avec Dieu et vu pour cela de la manière la plus authentique, luttant avec Dieu comme Jacob avec l'ange, imitant Jean et Paul dans leur amour pour Dieu. Cette conversion intérieure continue dans l'homme qui était à la tête du mouvement œcuménique représente sa meilleure contribution à la cause de l'unité. »

Si l'on s'arrête enfin aux notes elles-mêmes du Cardinal reprenant sans se lasser l'itinéraire des Exercices, il faut reconnaître qu'on n'y décèle rien de généré, de vieilli, d'étriqué ou de formaliste. C'est grâce sans doute à un sens profond des Exercices que renouvelait une connaissance exceptionnelle de l'Écriture, surtout de saint Paul. Toujours il rejoignait en sa source la nappe d'eau vive qui vivifie.

Ces notes spirituelles d'allure modeste nous introduisent ainsi au cœur d'une grande vie apostolique profondément unifiée dans l'amour de Dieu et de l'Eglise, qui s'apparente aux plus grandes de l'histoire. On s'explique le mot de Jean XXIII: « Quelle grande grâce le Seigneur m'a accordée quand il m'a fait découvrir le cardinal Bea ! »

Georges ROBITAILLE, S.J.

13. André Gide: *Les Faux Monnayeurs*. Coll. « Livre de poche », 152-153. — Paris, Gallimard (c1925), p. 237.

14. Guy Michaud: *L'Œuvre et ses techniques*. « Connaissance de la littérature ». — Paris, Wize, 1957, p. 130.

# "Quelques arpents de neige"

— un film de Denis Héroux

par  
Yves Lever

Il ne faut pas juste faire des films pour que beaucoup de monde aille les voir, il faut que ça signifie quelque chose...

Denis Héroux

De son propre aveu, Denis Héroux souhaitait qu'un débat s'engage autour de son film et des événements qu'il raconte. Le débat a lieu, mais jusqu'à maintenant, le dossier se révèle d'une pauvreté affligeante. Eloges absolus (« le film le plus impeccable de l'année »), condamnations tout aussi absolues, déclarations fracassantes font sans doute une excellente promotion publicitaire (personne ne peut manquer un film suscitant autant de commentaires), mais n'apportent rien de bien éclairant, si ce n'est sur les mécanismes de la publicité dont il est toujours fascinant d'observer la mise en œuvre.

Dans presque tout ce qui a paru jusqu'à maintenant, que ce soit en éloges ou en condamnations, un point commun ressort: le manque d'analyse du film, de sa « signification ». De la pseudo-critique, oui; de la

critique, non. Héroux est furieux contre ceux qui « descendent » son film; si j'étais à sa place, je le serais autant contre ceux qui le louangent. Rien qu'à lire la série de jugements favorables incorporés par la publicité imprimée (et ce n'est guère mieux quand on connaît leur contexte), on a déjà envie de rugir. Comment prendre au sérieux une série d'éloges révélant un manque quasi-total de goût et de connaissances cinématographiques chez leurs auteurs? Il y a de ces jugements qui jugent plus leurs auteurs que les œuvres jugées! Quand un critique condamne une œuvre et que, manifestement, il ne l'a pas comprise, l'auteur peut toujours garder bonne conscience: le critique n'est qu'un crétin parmi d'autres! Mais si, ne l'ayant pas comprise non plus, il la louange et la compare avec des « chefs-d'œuvre », c'est encore pire: que valent les louanges d'un crétin?

3° Enfin, parce que Héroux engage généralement des comédiens professionnels, ceux-ci ne réussissent jamais à être complètement mauvais, mais on le doit plus à leur talent qu'à la direction des acteurs. Ainsi, Jean Duceppe, Gérard Poirier, Frédéric de Pasquale, Mylène Demongeot, Roland Chenail s'en tirent honorablement, à cause de leur grande expérience de la scène ou des caméras. Mais un Donald Pilon, acteur de cinéma avant tout, s'en tire fort mal quand il lui faut jouer théâtralement plutôt que de mettre sa gueule au service du langage cinématographique (cadrages, choix de plans, position de la caméra, effets de montage) maîtrisé par un réalisateur de talent. Au cinéma, c'est plus l'ensemble des techniques que les aptitudes à jouer des rôles qui créent la consistance des personnages. La « présence » sur l'écran s'obtient plus par les effets du montage que par les grimaces des comédiens. Cela a déjà été démontré des dizaines de fois par des réalisateurs comme Bresson ou Polanski et, chez nous, par Carle et Jutras. On a l'impression que Héroux ne l'a pas encore compris.

## Héroux a-t-il un talent de cinéaste ?

Dans le panorama cinématographique, il y a place pour toutes sortes de films comme il y a toutes sortes de goûts et de besoins. Par goût personnel et par tendance réfléchie, je suis toujours porté à préférer les bons « films d'action », accessibles à un large public, aux films intellectualisants, de recherche formelle et faits surtout pour les copains de la profession. Ceci pour dire que je ne juge pas *Quelques arpents de neige* par rapport à ceux du circuit parallèle ou de la classe « Verdi », mais uniquement à l'intérieur de sa propre catégorie.

Dès qu'on a déjà vu un ou quelques films d'un auteur, on aborde toujours les suivants avec un certain nombre de préjugés, favorables ou non. Pour ce qui concerne Héroux, les miens sont de taille: d'une part, je louange son sens des affaires et, comme tout le monde, je lui suis reconnaissant du déblocage de notre industrie du cinéma; d'autre part, je suis convaincu qu'il n'a pas de talent de cinéaste. Quand il a un minimum de talent, un réalisateur le révèle toujours; même dans de très mauvais films, on verra des « étincelles » de talent, que ce soit au niveau de la création d'une atmosphère, de la narration cohérente d'une anecdote, de la composition signifiante des images, de la direction des comédiens, de l'orchestration des éléments symboliques. Ce talent-là, « tu l'as ou tu l'as pas », comme dit l'annonce bien connue. Après sept ou huit films, il est clair pour moi que Héroux ne l'a pas.

*Quelques arpents de neige* n'apporte aucune surprise par rapport aux films précédents. On y retrouve exactement les mêmes défauts.

1° D'abord, et c'est le premier élément qui fait « débarquer » du film, la faiblesse du scénario et du découpage de l'action. Parce que beaucoup trop de temps est perdu pour présenter les personnages et les situer dans un environnement croyable, l'action proprement dite du film doit se conclure très rapidement à coups de ficelles dramatiques invraisemblables, à coups de « conversions » non préparées et trop rapides. Pendant longtemps il ne se passe rien, la caméra s'attarde sans raison sur des visages ou des objets; puis tout se passe trop rapidement.

2° Manque au niveau de la composition des images, aussi. Ce n'est pas que les images ne sont pas belles: au contraire, il y a trop de trop belles images. Parce que Héroux ne choisit que les plus beaux paysages du Québec, parce que la caméra est chargée d'une excellente pellicule, les reproductions sont parfaites. Trop parfaites. Excellentes dans le film touristique, cette sorte d'images ne produisent aucun effet cinématographique parce qu'elles ne sont pas organisées pour signifier ou s'insérer dans un réseau de significations. Dans *Quelques arpents de neige*, les paysages de neige, de maisons et de forêt sont regardés par un appareil mécanique plutôt que contemplés par un œil d'artiste. Images vides et sans âme. Un appareil de photo automatique va nous reproduire fidèlement un extérieur d'hiver, mais une photo de Désilet ou une peinture de Lemieux vont vous le faire contempler. C'est toute la différence entre celui « qui l'a » et celui « qui l'a pas ».

Ceci dit, il n'en reste pas moins que Héroux a fait des films importants pour le Québec. Importants non pas par leurs qualités internes, mais simplement parce qu'ils ont été faits. Au-delà de l'aspect simplement commercial (relance de l'industrie), il faut reconnaître que Héroux a des antennes assez extraordinaires pour percevoir avant les autres ce qui marchera ou ne marchera pas au cinéma. Il sent avant les autres qu'il est nécessaire de réaliser un film populaire sur tel ou tel sujet. Médiocres, ses films n'en suscitent pas moins de chauds débats profitables. Ce fut d'abord le problème étudiant, puis la révolution sexuelle avec toutes ses ambiguïtés, puis la création de vedettes dans le monde de la chanson. Aujourd'hui, ce sont les Patriotes de 1837-1838 et les problèmes du film historique. Il faut s'attarder sur ce dernier point.

## Mythes et histoire

Il y a trois ans, Marcel Carrière réalisait, à l'O.N.F., *Saint Denis dans le temps*, film parlant aussi des patriotes. Dans un montage en parallèle, il reconstituait matériellement ce qu'avait pu être la victoire des Patriotes à Saint-Denis (Saint-Denis dans ce temps-là de 1837) et, à travers des personnages contemporains et des descendants de Patriotes, il dégageait la mythologie élaborée autour de cet événement (Saint-Denis transformé dans et par le temps). Il opposait ainsi la mythologie à l'histoire, et tentait de les réconcilier.

Film bien tourné en son genre (ciné-club), il a mal tourné en tentant une sortie commerciale. Il n'en posait pas moins très bien un des problèmes fondamentaux du film historique: doit-on essayer de reconstituer fidèlement (je ne dis pas « objectivement »), au niveau de l'anecdote, ce qui s'est passé à ce moment-là, ce qui n'est qu'en partie possible puisque des préoccupations contemporaines et les limites d'un langage imposent un choix des éléments, ou bien doit-on tenir compte surtout de l'histoire telle que transformée par le temps, ce qui peut fausser en partie les événements eux-mêmes ?

Ainsi, dans le cas qui nous préoccupe, il est certain que les Patriotes, tels qu'ils ont existé (en autant qu'on peut les connaître), et ceux qui sont affichés (posters) dans les manifestations politiques d'aujourd'hui ou dans le *Petit manuel d'histoire du Québec* de Bergeron, sont deux réalités bien différentes, au moins superficiellement. Les patriotes mythiques se révèlent bien plus grands que les vrais. Peut-être sont-ils les seuls vrais, cependant. Parce qu'elles mettent à jour concrètement une dimension importante de

l'expérience humaine (importante pour un lieu et un temps donnés, au minimum) et à condition qu'elles soient authentiques, certaines personnes engagées dans un événement deviennent des *personnages*, des *symboles* d'une réalité collective. Ces symboles « épaississent », amplifient la réalité des personnes. Dès lors, ils deviennent une réalité indépendante d'elles. Les personnes réussissent ou échouent dans leur entreprise, elles meurent, mais ça n'a plus tellement d'importance: les symboles commencent à vivre, la nouvelle création est vivante, énergétique. Les failles, les « trous » des personnes réelles sont comblés par l'histoire, comme autour d'un défunt on a toujours tendance à mettre sur lui un tas de qualités qu'il n'avait pas ou à amplifier celles qu'il avait.

Par cette vie des symboles se construit l'imaginaire dont vit une collectivité. Dans cet univers imaginaire, la collectivité exprime ce qu'elle a de meilleur et de plus dynamique. Elle donne des figures concrètes à ses aspirations profondes, dessine ses utopies et affirme la possibilité de les réaliser. Jean Cocteau disait: « J'ai toujours préféré la mythologie à l'histoire. L'histoire est faite de vérités qui deviennent des mensonges; la mythologie, de mensonges qui deviennent des vérités. » Un peuple a presque autant besoin de ces « vérités » que de son pain quotidien.

Viennent d'autres temps, se présentent des situations analogues, reprenne la lutte: ces « mensonges » changés en « vérités » attisent la flamme révolutionnaire, deviennent des modèles d'action dans les luttes présentes. En cela réside le seul intérêt de l'étude historique: le passé devenu mobilisateur dans le présent.

## Quelques arpents de neige : un film démobilisateur

Denis Héroux a choisi la reconstitution fidèle. Je ne mets aucunement en doute la vérité des détails montrés, ni l'authenticité des personnages principaux, ni les rapports sociaux articulés par eux, ni l'exaltation et le comportement suicidaire des Patriotes. Encore moins le choix d'une fiction dramatique (l'amour entre Simon et Julie, l'insertion involontaire de Simon dans la révolte, la balle qu'il se tire lui-même dans la tête) pour expliciter ce comportement suicidaire. (D'ailleurs, seule une fiction dramatique bien articulée peut rendre compte fidèlement, au cinéma, d'un événement de cette importance; par exemple, la fiction de *Les Smattes*, de J. C. Labrecque, reproduit plus fidèlement ce qui s'est passé en Gaspésie que le meilleur reportage.) Les images de *Quelques arpents de neige* montrent des vérités historiques dont seuls les Anglais ont à rougir.

Mais le film ne révèle qu'une partie seulement, et la moindre, de la vérité des Patriotes. Leur naïveté, leur soumission facile à des chefs peu clairvoyants et leur manque d'organisation pratique en faisaient des suicidés en puissance, puis, avec l'aide des Anglais, des suicidés en réalité. D'accord. Mais, à l'origine de toute l'aventure, il y a surtout un grand refus. Refus d'une domi-

nation politique, d'une exploitation économique, d'une répression culturelle, les trois étant intimement liées. Parce que la résignation est indigne de l'homme, leur révolte, même suicidaire, les met « en état de liberté », comme on dit « en état de grâce ». Ce premier pas, même s'il fut en bien des cas le dernier, affirmait une nouvelle dignité (« opération-dignité »), une volonté de se tenir debout, car il n'est pas vrai que « l'homme n'est grand qu'à genoux ». Ce refus et cette affirmation, le meilleur des Patriotes, sont à peine évoqués par le film. Pourtant, ce sont eux qui nous sont surtout parvenus et qui ont pris valeur et efficacité dans notre symbolique collective, comme on a pu le voir à maintes reprises depuis cinq ou six ans.

Il est certain que les Patriotes ne disaient pas leur révolution avec les mots que je viens de lancer. C'est d'instinct, au niveau des tripes et du cœur, qu'ils ont vécu leur lutte des classes. Cela, à condition qu'un souffle épique la traverse (« tu l'as ou tu l'as pas »), l'image cinématographique aurait pu nous le montrer mieux que tout autre langage. Au lieu de cela, les images-clefs et les effets les plus fortement soulignés de *Quelques arpents de neige* charrient un pessi-

misme désespérant: incendie accidentel de la maison, amour sans espoir entre Simon et Julie, mort de tout le groupe des Patriotes (y compris le suicide par pendaison assez invraisemblable de Laura, la fille du Breton), mort de Julie par une vulgaire grippe avec en plus sa défiguration par des oiseaux, Simon, supposé être un vrai homme de ce pays, se faisant rattraper par trois adolescents anglais jouant au soldat et se tirant une balle dans la tête, etc.

Parce que désespérant, ce pessimisme devient démobilisateur (à un autre niveau) dans le présent. Explicitement, le film démystifie le visage des Patriotes, relève crûment leur échec, met en évidence leurs défauts. Clandestinement, il dénie l'importance de leur lutte, cherche à convaincre de l'inutilité de cette lutte en la comparant à un suicide, attaque l'usage symbolique qu'on en fait aujourd'hui. Propagande subtile en faveur de l'ordre établi et de la stabilité: on est un peuple de vaincus... on n'est pas capable de se battre... nos héros ne valent rien... on ne peut jamais rien changer... etc.

Je ne fais là aucun procès d'intention à Denis Héroux. Bien au contraire, ses intentions, telles que formulées dans son monologue-interview (*Cinéma-Québec*, déc. 1972), semblaient des plus intéressantes. Il n'en reste pas moins que, raté, son film fait le jeu d'un système idéologique intéressé à ce que rien ne change au Québec.

IMPRIMEURS  
GRAVEURS  
LITHOGRAPHES

J. EMILE ROY & FILS  
265 ouest, rue Vitré, Montréal  
Tel. 561-1888

POUR QUI BIEN FAIRE LES CHOSES IMPORTE PLUS QUE DE LES FAIRE

# Le ridicule ne tue pas toujours!

par

Georges-Henri d'Auteuil

## Au Rideau Vert: On ne sait jamais

Quelle famille! Pas celle qui fait ses « beaux dimanches » sur les ondes de notre TV d'Etat, mais celle dont André Roussin nous présente les personnages passablement évaporés dans sa comédie: *On ne sait jamais*. A vrai dire, on ne sait jamais si on peut encore compter sur un minimum de moralité de la part des membres de la famille moderne: la grand-mère, le père, la mère, la fillette, l'ami, la tante (par procuration), tout le monde se balade d'un lit à l'autre, sans vergogne, à la grande joie de tous, semble-t-il, même des spectateurs, par la grâce bienveillante de Roussin.

Car il est drôle, ce dévergondage d'amour. Elles sont drôles, ces crises hystériques de jalousie de Georges à l'endroit de sa femme, Evelyne, alors qu'il proclame à tous les vents ses propres infidélités. Drôles, ces ripostes gavroches, mais percutantes, de la jeune Sophie à son bonhomme de père qui veut lui faire la leçon. Drôles encore, ces attitudes ambiguës et ces louches comportements de l'ami Titus, (peut-on s'appeler Titus de nos jours!). Et drôle, cette cocasse intervention de la tante Puce à l'adresse du prénommé Titus pour détourner sur elle les soupçons de Georges. C'est drôle, assurément. Et triste aussi de nous faire, par le rire, bafouer la famille, l'amour, l'harmonie des rapports humains: choses graves et importantes qu'on ne doit pas prendre trop à la légère. Santeu affirme bien que la comédie *castigat ridendo mores*. Je n'en suis pas très sûr. Et je ne verserais pas mon sang pour la défense de cet axiome, sachant que, comme le ridicule, quoi qu'on dise, ne tue pas toujours, le rire non plus ne corrige pas toujours les mœurs. Il peut même, au contraire, fournir une sorte d'alibi à la mauvaise conscience de certains spectateurs. On ne se moque pas à satiété d'institutions sacrées comme le mariage sans risquer de les dévaloriser, de diminuer — jusqu'à la faire perdre — l'estime légitime qu'on leur doit. Le rire, alors, peut devenir une entreprise de démolition.

Ce n'est certes pas l'intention bien arrêtée de Roussin ni des comédiens du Rideau Vert qui, sous la direction d'André Cailloux, ont interprété avec brio *On ne sait jamais*. Ils avaient l'air de bien s'amuser et de ne pas se prendre trop au sérieux, insistant davantage sur le côté loufoque des situations que sur leur incongruité morale.

De tous les personnages de la pièce, la jeune Claudie Verdant a bien été la plus spontanée, la plus « nature » dans son rôle de la contestataire et pourtant sympathique Sophie. En pimbêche frustrée, Yvonne Laflamme fut amusante. Le père et mari un peu trop survolté de Hubert Noël faisait contraste avec le calme et même la nonchalance

quasi-ennuyée d'Yvette Brind'Amour, mère, épouse... et amante, on le sait maintenant. Joli décor, juste et sans prétention de Jacques Leblanc.

## À l'ENT: Le Bal des Voleurs

Cela rappelle les beaux jours des Compagnons qui nous avaient fait connaître et apprécier un Jean Anouilh humoristique avec son *Bal des Voleurs*. En effet, c'est cette comédie que les élèves de l'École nationale de Théâtre ont représentée au Monument National. Des voleurs farfelus, facétieux et surtout amoureux; de jeunes pucelles romanesques ou déjà blasées, des croulants désœuvrés mais encore pleins d'astuce, des pique-assiettes véreux et folichons et, par-dessus tout, une petite musique, agaçante et espiègle, pour souligner l'imbroglie assez fantasque de l'intrigue, voilà en bref *le Bal des Voleurs*.

Ici, les personnages d'Anouilh ont pris le parti de se jouer la comédie, de se divertir tout simplement. C'est qu'en fait aucun d'entre eux ne semble heureux dans sa peau. Ils s'étourdissent follement pour se donner le change et parvenir ainsi, peut-être, à se libérer du cafard qui les ronge. Pourtant, il se dégage des épisodes comiques, parfois burlesques de la pièce un petit air de mélancolie au souvenir de ce qui a été et qui est maintenant disparu, de ce qui aurait pu être et qui n'a pas été. D'où le charme un tantinet vieillot, mais sympathique, de ce Bal manqué.

De ce spectacle de l'École nationale, il faut souligner d'abord la perfection de la mise en scène, vive, pittoresque, précise, doublée d'une chorégraphie excellente. Puis le jeu des trois voleurs qui ont tiré vers eux, comme on dit, « la plus grande partie de la couverture ». Un peu, d'ailleurs, au détriment de l'équilibre de la pièce. Ces gaillards ont du talent. Les dames étaient plus pâles, mais la Lady Hurf de Marie-Michel Desrosiers avait de la présence et du naturel.

## Au TNM: Quichotte et Galipot (8)

Heureuse initiative de produire sur une scène montréalaise les Jeunes Comédiens du TNM et leur permettre de subir l'appréciation et la critique d'amateurs de théâtre avisés et exigeants. Le danger, en effet, chez les jeunes, c'est de se croire parfois trop

vite arrivés. Comme dans les Jeux olympiques, il est bon qu'on leur procure des épreuves éliminatoires.

Pendant le mois que l'Administration du Théâtre du Nouveau Monde leur accorde à son nouveau théâtre, la Comédie canadienne, les Jeunes Comédiens affichent deux œuvres: *Quichotte* de Jean-Pierre Ronfard, d'après le roman de Cervantès, et *Galipot (8)*, création collective dont le texte joué est de Robert Gravel.

*Don Quichotte* est une œuvre célèbre. Jugée de multiples façons depuis près de quatre siècles, elle ne laisse personne indifférent. Plusieurs épisodes de ce vaste ouvrage sont très connus et font maintenant partie du patrimoine commun de tous les hommes. Ce sont ceux-là précisément que Ronfard fait interpréter par ses comédiens en leur donnant une certaine touche moderne souvent heureuse. Du Chevalier à la Triste Figure, il a surtout monté en épingle les ridicules, les fantaisies d'un esprit exalté, déséquilibré. Belle occasion pour les acteurs de s'en donner à cœur joie avec un allant, une verve, une effervescence de bon aloi et fort amusante. Cette partie de la soirée mérite nos applaudissements, même si elle est un peu longue.

Mais peut-être, faudrait-il dire: tant mieux! Il convient d'encourager le souci de créativité (comme on dit si élégamment) chez les jeunes. J'en suis. Et collective, c'est la dernière mode. J'en suis encore. Mais quand on n'a rien à dire, même collectivement, on se tait. Règle d'or que les Jeunes Comédiens auraient eu profit à observer. Même en s'y mettant à huit, ils se seraient dispensés d'éruer ce rot vulgaire et bête appelé *Galipot*. Et il est affolant de penser que ce raffiné produit de notre haute culture québécoise court et continuera de courir le pays sous la bannière du TNM. Nouvelle preuve péremptoire que le ridicule ne tue pas toujours, qu'il est au contraire dans le vent. Après *l'Otage*, quelle dégringolade!

## Le Shakespeare de Stratford

Avec raison, Shakespeare est considéré comme un des plus grands du théâtre de tous les temps. Et même, en regard du foisonnement multiforme, l'exubérance de la vie dans ses œuvres, la profondeur et la subtilité de l'analyse des caractères, la magnificence éblouissante du spectacle, notre sage et raisonnable théâtre classique peut sembler étrié, cérébral et ennuyeux. On comprend que Hugo et les Romantiques aient reconnu le William britannique comme leur modèle par excellence.

Même pour nous, de l'ère électronique et des voyages interplanétaires, c'est une heureuse aubaine que de pouvoir assister à une pièce de Shakespeare, réalisée dans les meilleures conditions possibles. Cette chance, la Compagnie du Théâtre National de Stratford du Canada vient de l'offrir aux amateurs de théâtre de Montréal. Avant d'entreprendre une vaste tournée dans plusieurs pays du nord de l'Europe, la Compagnie, que dirige Jean Gascon, a voulu faire escale dans notre île, pour nous faire plaisir d'abord et, aussi, peut-être pour donner un dernier rodage aux deux œuvres qu'elle représentera là-bas: une comédie, *The Taming of the Shrew*, une tragédie, *King Lear*.

Pierre Dagenais, il y a plusieurs années, avait monté un *King Lear* auquel je n'avais pu assister. En fait, cette pièce est très rarement jouée chez nous parce que très exigeante pour le metteur en scène et la bonne quarantaine de comédiens qu'elle requiert, dont certains doivent être de valeur fortement éprouvée. Il faut donc profiter de l'occasion qui passe, elle ne reviendra pas souvent.

On peut dire que *King Lear* est la tragédie du Père. En deux exemplaires très ressemblants: la tragédie de Lear par la monstrueuse ingratitude et perfidie de ses deux filles pour qui il s'était de façon déraisonnable dépouillé de son royaume; la tragédie du comte de Gloucester par les odieux effets de l'ambition et de la félonie de son fils naturel, Edmund. Toutes les deux s'entrelacent harmonieusement et ne produisent aucune faille dans l'unité de l'intrigue malgré la double action dramatique. Lutte terrible et sans merci entre les jeunes et les vieux qui se termine par une fatale hécatombe pour tous. Triste union de l'innocence et du crime confondus dans un même douloureux sort. Horreur et pitié: image de la tragédie. Image aussi, trop souvent, de la vie.

Dans un fourmillement habilement mené d'épisodes, de péripéties, de rebondissements, tel est le sujet de *King Lear*. D'abord une exposition extraordinaire. Dès la première scène, où leurré par l'hypocrite déclaration d'amour de ses filles, Goneril et Regan, et courroucé de la franchise de sa cadette, Cordelia, Lear déshérite et chasse cette dernière au profit de ses autres filles qui se partageront le royaume dont il veut se départir, et fixe ainsi définitivement son sort dont on verra le déroulement jusqu'à la dernière scène de la pièce. A la deuxième scène, la naïveté du comte de Gloucester se laisse prendre aux machinations d'Edmund contre son frère Edgar, fils légitime du Comte, prochaine victime, lui-même, du bâtard. Et la machine mise en marche, rien ne pourra plus l'arrêter, jusqu'à l'ultime catastrophe.

Pourtant, à ce grouillant nid de vipères acharnées à mordre leurs victimes, s'opposent la loyauté, la fidélité, la pitié, le courage de quelques-uns, radieuses figures qui relèvent l'honneur de l'humanité: la généreuse et touchante Cordelia, le comte de Kent, fidèle indéfectible à son roi trompé, le jeune Edgar, vengeur de son père, le duc d'Albany, honnête justicier des crimes de son épouse, Goneril. Ainsi, de ce tableau où se jouent ombres et lumières, se dégage une image saisissante et fortement expressive des passions très diverses qui s'agitent dans le cœur des humains et, partant, la profondeur psychologique de Shakespeare.

Pour faire un sort favorable et satisfaisant à une pièce aux dimensions aussi vastes et aux difficultés techniques et esthétiques si nombreuses, il faut une direction scénique et, de la part des artistes, une interprétation hors de pair. L'équipe de Stratford nous l'offre. Parfaitement équilibrée et toujours juste, la mise en scène de David William sait faire ressortir l'essentiel de chaque épisode et l'importance de chaque personnage. Alertes, précises, nerveuses, elle donne une vie intense à l'action dramatique et empoigne l'intérêt des spectateurs sans leur laisser de répit pendant les trois longues heures du spectacle. Et les comédiens entrent dans le jeu comme pour une chose qui les concerne. Qu'ils soient princes, soldats ou manants, ils vivent réellement les états d'âme divers des personnages qu'ils ont mission d'incarner, tels que les a créés l'auteur. Ce qui produit une fresque humaine extrêmement riche, colorée et brillante. Sans doute certains rôles jettent-ils un éclat plus vif, habitant le drame avec plus de vigueur, voire même de vio-

lence, mais ils s'intègrent tous sans heurt et naturellement dans le grand ensemble de l'action.

Toutefois, il faut bien en dégager la haute stature du roi Lear, magistralement interprété par William Hutt. Le roi Lear, dont la grandeur et les étranges malheurs nous rappellent l'Oedipe de Sophocle, personnage que l'orgueil d'abord pousse à l'injustice et qui, sous les coups terribles et répétés de la fortune adverse, dévoile petit à petit des qualités humaines et — disons le mot — chrétiennes, qui l'anoblissent plus encore que sa puissance et ses titres royaux d'hier. C'est cette lutte épuisante et sans issue de Lear contre la rage des passions humaines, contre les fumées de la folie qui l'envahissent, contre même les éléments de la nature déchaînés comme complices des hommes, que Hutt a su exprimer, dans ses à-coups successifs, avec une force, une émotion, une vérité totales. Un grand moment de théâtre que les autres comédiens, selon leurs fonctions respectives, ont rendu encore plus impressionnant par la sincérité et le naturel de leur interprétation personnelle. Tous sauront nous faire honneur en Europe.

### Tournez vos regards vers le nord... vraiment le nord

Là dans l'Arctique... presque enfouies sous la neige et entourées de glace et de rochers... vous apercevrez nos seize missions esquimaudes. Plus de quarante missionnaires, répandant la parole de Dieu et semant l'amour et l'espérance, doivent continuellement lutter contre les éléments d'un pays glacial, cruel et sans pardon. Et pour rendre leur travail encore plus difficile, leur source de revenus est pratiquement inexistante.

**Ne laissez pas ces missionnaires oeuvrer seuls. S.v.p., donnez-leur un coup de main. Votre support sera si précieux.**

#### MISSIONS ESQUI-OMI

C.P. 89, Otterburne, Manitoba ROA IGO

LES MISSIONS LES PLUS AU NORD DU GLOBE TERRESTRE

(Une lettre personnelle accusera réception de votre don et un reçu officiel pour fins d'impôt vous sera envoyé.)

## UNE SOIRÉE DE TÉLÉDUCATION

La télé, c'est instructif! On m'avait tellement vanté la valeur de ce médium d'éducation populaire qu'est la télévision... J'ai décidé de m'y mettre. En une seule soirée, j'ai appris des tas de choses que j'ignorais...

### 24 analyses d'actualité

Au début de la soirée, j'ai été passablement secoué: 24 problèmes — comme il y a 24 heures dans la journée — d'actualité analysés en moins d'une heure, c'est un peu beaucoup. Heureusement, les analyses de Wilfrid Lemoine sont très claires. Et les nombreux spécialistes invités à l'émission savent lui poser les bonnes questions.

### Notre Dominion dépasse le milliard

Jusqu'à tout récemment, je croyais naïvement que la chaîne Dominion brassait « des affaires ». Et encore pour le compte et le profit des actionnaires. J'ai heureusement été informé que c'est à notre santé et à notre budget, à chacun de nous, que profite le milliard de Dominion. Et avec quelle élégante subtilité cela nous est confessé! Avec un délicat raffinement qui n'a d'égal que la délicate générosité de Dominion... dont j'ai quand même l'indélicat sentiment qu'elle en fait manger — et gagner — certains mieux que d'autres. Et ceux-là, ce n'est ni vous, ni moi, ni Jean-Pierre Coallier, ni même Juliette Huot!

### Une économie prospère

N'empêche que ça aide la santé de notre économie nationale, en même temps que celle de nos budgets familiaux. A ce chapitre, d'ailleurs, le président de la Bourse de Montréal nous a fait, ce soir-là, des confidences qui devraient pacifier et déculpabiliser les chômeurs québécois: ils peuvent continuer de chômer en toute quiétude, ils peuvent même recruter de nouveaux membres pour leur organisation, l'accroissement du taux de chômage n'empêche pas notre économie nationale d'être saine et même en net progrès. Même que le revenu moyen « per capita » continue d'augmenter. C'est l'expansion... qui n'est peut-être freinée que par notre peur du chômage. Et dire qu'on a déjà voulu créer — quelle aberration! — 100,000 nouveau emplois...

### BCN, HFC, TD, BNE, etc.

Ça va tellement bien chez nous que les banques canadiennes ouvrent maintenant leurs coffres... en même temps que l'esprit de leurs équipes! Dans les banques, désormais, comme autrefois auprès des compagnies « de finance » si

injustement ainsi appelées et si malhonnêtement décriées jadis, on peut trouver « un peu plus par ci, un peu plus par là » pour acheter un manteau, une auto, un voyage, la maison de nos rêves. Et c'est facile! Car on y trouve maintenant, comme légendairement chez Speedy Muffler, « des gars aimables » ou une Marie-France parlant un si gracieux français... qui sont prêts à assumer toutes nos dettes. On se querelle pour savoir qui aura l'honneur de me faire confiance en me prêtant jusqu'à \$5,000.00, dont il semble bien que je n'aurai même pas à les rembourser, ou si peu... C'est sans doute par pur manque d'audace que les chômeurs, chez nous, ne deviennent pas tous millionnaires. (D'autant que, répétons-le, ils peuvent profiter du milliard de Dominion, et bien manger en économisant.)

### Une santé bien protégée

Notre santé économique, déjà bien assurée, sera encore mieux protégée à l'avenir. Grâce aux forces armées canadiennes. Si vous n'avez pas le goût des études, si vous désirez une discipline que vous ne réussissez pas à vous imposer à vous-même, si vous pensez que l'uniforme fera de vous « quelqu'un », si vous êtes canadien avant d'être québécois, si vous n'avez pas peur des émeutes mont-réalisées, vous pouvez devenir officier dans les forces armées canadiennes et y détenir bientôt un poste important, dont il vous aurait fallu sans doute des années pour obtenir l'équivalent dans la vie civile! Caricature? C'est pourtant ce que de futurs officiers nous ont confié, dans le 60 de ce même soir. C'est réconfortant.

### 20 années d'éducation

Et ça fait 20 ans que ça dure, soit après soir. Il fallait fêter ça. Avec un spectacle « à grand déploiement »... et des relais « à petit déploiement » louant la douceur des épidermes à préserver et des couches pour bébés. Même dans la détente, avec la téléducation, on s'instruit. Et, c'est bien connu, qui s'instruit s'enrichit.

Ma première journée de téléducation m'a été bien profitable; je promets assiduité pour les 20 années à venir. Mais il faut savoir doser l'école et les vacances. C'est pourquoi il me faut regarder demain Bou-Bou: « c'est pas intellectuel pour deux sous », c'est la télévision « dans toute sa simplicité » et « c'est épouvantable » — dit la publicité. Soit dit en passant, on m'avait dit que la publicité se faisait envahissante à la télé, mais ça ne m'a pas frappé. Ceux qui disent ça ne comprennent sans doute rien à la téléducation.

Guy BOURGÉAULT.

## OUVRAGES REÇUS

- ACHARD, Eugène: *Un couvent de moines en Nouvelle-Ecosse avant l'an mille.* — Montréal, Leméac, 1972, 203 pp.
- ANGERS, François-Albert: *Initiation à l'économie politique.* 2 vol. 1. *Initiation à la vie économique.* 2. *Initiation à l'analyse économique.* — Montréal, Fides, 1972, 235 et 370 pp.
- AUDET, Maurice, MORENCY, Roger: *Pour une éducation totale, l'école catholique.* — Montréal, Service de pastorale de la CECM, une brochure illustrée de 16 pp.
- BÉGIN, Luc: *Vertiges. Poésie.* — Montréal, les Editions Aquila, 1972, 70 pp.
- BOUDREAU, Dr André: *Connaissance de la drogue.* « Marabout-service », 201. — Québec, Kasan Ltée, 1972, 256 pp.
- BRUNOT, Amédée: *Lettres aux jeunes communautés. Les écrits de saint Paul.* — Paris, le Centurion, 1972, 306 pp.
- Cahiers (Les) des Dix, nos 35 et 36. — Québec, PUL, 1971 et 1972, 290 et 312 pp.
- CHARBONNEAU, Robert: *Romanciers canadiens.* « Vie des lettres canadiennes », 10. — Québec, PUL, 1972, 177 pp.
- DÉSILETS, Guy: *Un violon nu. Poésie.* — Montréal, Leméac, 1972, 86 pp.
- DESTANG, Françoise: *Les chemins du Royaume. La vie chrétienne des moins de 8 ans.* — Paris, Fleurus (catéchèse), 1972, 488 pp.
- DUCROCO-POIRIER, Madeleine: *Robert Charbonneau.* « Écrivains canadiens d'aujourd'hui », 10. — Montréal, Fides, 1972, 191 pp.
- DUFOUR, Roland: *Le Tourisme. Le fait, les virtualités chrétiennes. Ébauche d'une pastorale.* — Montréal, Fides, 1972, 211 pp.
- Èvêques (Les) français prennent position. *La société, la politique, le socialisme, les pouvoirs publics, la civilisation...* — Paris, le Centurion, 1972, 287 pp.
- GERMAIN, Jean-Claude: *Diguidi, diguidi, ha! ha! ha!* suivi de *Si les Sansoucis s'en soucient, ces Sansoucis-ci s'en soucieront-ils? et Bien parler, c'est se respecter!* « Théâtre canadien », 24. — Montréal, Leméac, 1972, 195 pp.
- GERMAIN, Jean-Claude: *Le Roi des mises à bas prix.* « Répertoire québécois », 24. — Montréal, Leméac, 1972, 97 pp.
- GOODMAN, Paul: *La contre éducation obligatoire.* « Éducation et société », 3. — Paris, Fleurus, 1972, 191 pp.
- GRENON, Michel: *Pour une politique de l'énergie.* « Marabout-université », 229. — Québec, Kasan Ltée, 1972, 352 pp.
- GROULX, Lionel: *Mes mémoires. Tome 3: 1926-1939.* — Montréal, Fides, 1972, 412 pp.
- LAMONDE, Yvan: *Louis-Adolphe Paquet.* Col. « Classiques canadiens », 45. — Montréal, Fides, 1972, 87 pp.
- L'ARCHEVÊQUE, Paul: *Teilhard de Chardin. Nouvel index analytique.* — Québec, PUL, 1972, 289 pp.
- MÉRAD, Ali, ABECCASSIS, Armand, PEZERIL, Daniel: *N'avons-nous pas le même Père?* — Lyon, le Chalet, 1972, 151 pp.
- POMMINVILLE, Louise: *Pitout et le printemps.* — Pitout et les pommiers. — Montréal, Leméac, 1972 (pour les jeunes).
- ROUX, Georges: *Pari pour le bonheur.* — Paris, Beauchesne, 1972, 213 pp.
- RUMILLY, Robert: *Histoire de la Province de Québec. 3. Adolphe Chapeau.* — Montréal, Fides, 1972, 221 pp.
- SALABRINI, Rita: *Le petit Chocola Cho.* — Montréal, Leméac, 1972 (pour les jeunes).
- VADEBONCEUR, Pierre: *Indépendances. Essai.* — Montréal, l'Hexagone/Parti pris, 1972, 179 pp.

L'atelier  
qui donnera  
à vos imprimés  
un caractère  
de distinction



IMPRIMERIES · LITHOGRAPHES STUDIO D'ART

8125, BOUL. SAINT-LAURENT  
MONTREAL (351), QUEBEC  
388-5781



POUR  
ASSISTER  
AUX

# EMISSIONS PUBLIQUES

RADIO-CANADA DE  
A MONTREAL  
COMPOSEZ  
868-3211  
POSTE 1608

Bientôt  
le studio 42  
de la nouvelle maison  
de **Radio-Canada**  
sera en mesure  
de recevoir  
650 téléspectateurs

